

Une grande bibliothèque pour le Québec

Rapport du comité sur le
développement d'une
très grande bibliothèque

Conception de la couverture :
Chantal Audet

Mise en page :
Composition Orléans inc.

Dépôt légal : 1997
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-31976-1
© Gouvernement du Québec, 1997

Les techniques nous permettent de transformer la nature physique ou sociale; le savoir nous rend le monde intelligible; les croyances nous suggèrent à quoi vouer nos assentiments; les œuvres de l'art et de la littérature peuplent notre imaginaire; les médias nous livrent leurs mythologies. C'est grâce à la culture que l'humanité se déprend de la répétition monotone à laquelle est vouée la condition animale, qu'elle s'inscrit dans une histoire où ses actions se prêtent à une accumulation des œuvres et à un surplomb du devenir. La culture est donc un héritage. Voilà en quoi elle pose, comme enjeu primordial, le problème de la mémoire. (Fernand Dumont, *L'Avenir de la mémoire*)

Chaque pays doit construire les bibliothèques qui lui semblent les plus utiles compte tenu de ses propres ressources et de sa propre histoire. L'important est de combler les vides. (Michel Melot, *Allocution d'ouverture de la Conférence des Bibliothèques nationales francophones*)

Vous avez droit à la parole. Vous avez droit aux mots. Vous avez droit aux livres. Vous avez des droits sur l'univers de lire et d'écrire. Vous avez le droit de savoir ce que pensent ceux qui écrivent... Et vous avez le droit de dire et d'écrire ce que vous pensez. Prenez ces droits. On a omis de vous les dire? Vous avez omis de les prendre? Réparons ensemble cette erreur! (Gilles Vigneault, *Bois de marée*)

Le 24 juin 1997

Madame Louise Beaudoin
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Au nom des membres du Comité qui a préparé cette proposition, j'ai l'honneur de vous transmettre notre rapport intitulé «Une Grande Bibliothèque pour le Québec».

Plus que le fruit d'un consensus, ce rapport est le résultat de l'accord enthousiaste de tous les membres du comité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

Clément Richard

REMERCIEMENTS

D'abord, je sais gré à Madame la Ministre de la Culture et des Communications de m'avoir permis de compter sur une équipe d'une rare compétence et d'un dévouement exemplaire. Par la diversité de leurs talents et de leurs expériences, mais aussi par leur commune recherche de l'excellence et de l'intérêt collectif, Odette Duplessis, Louis Gendreau, Jacques Panneton, Philippe Sauvageau et Réjean Savard auront, chacune et chacun, apporté une contribution indispensable aux travaux du comité.

Christine Eddie, débordante de générosité, à l'humour toujours exquis, se sera avérée une interprète remarquablement alerte et fidèle au moment de la rédaction du rapport.

Des remerciements s'adressent en outre à madame Mireille Cliche de la Bibliothèque de Montréal, à madame Anne Hébert de l'Office des personnes handicapées et à monsieur Claude Desaulniers de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre. Leur étroite collaboration aura grandement facilité la rédaction de certaines recommandations liées à leurs sphères d'activité respectives.

Le comité aura également pu s'appuyer sur la précieuse assistance du personnel du ministère de la Culture et des Communications.

Enfin, un dernier mot pour saluer l'apport, aussi discret qu'efficace, de monsieur Yves Martin aux travaux du comité. Sa sagesse nous aura permis d'éviter bien des écueils et d'assurer un lendemain à notre rapport.

Le comité a donc pu compléter ses travaux selon l'échéancier et le cadre budgétaire prévus. Le résultat n'aura cependant été acquis que grâce aux efforts des personnes ci-haut mentionnées.

Le président

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	15
1. LE CONTEXTE QUI ACCUEILLE UNE GRANDE BIBLIOTHÈQUE AU QUÉBEC	17
Bibliothèques publiques :	
un siècle de retard qui a laissé des séquelles	17
Un regard sur les autres réseaux québécois de bibliothèques	20
La Bibliothèque nationale du Québec :	
une collection unique	23
Une évolution rapide pour toutes les bibliothèques	25
Les Québécois et la société de l'information	27
Une situation particulière dans la région de Montréal	29
2. UN APERÇU DE QUELQUES MODÈLES PRIVILÉGIÉS AILLEURS	35
Paris : une grande bibliothèque d'étude et de recherche pour les 18 ans et plus	36
San Francisco et Vancouver :	
de grandes bibliothèques pour le grand public	39
Toronto : une grande bibliothèque de référence métropolitaine	40
3. UN CONCEPT ORIGINAL POUR LE QUÉBEC	43
Les principes qui sous-tendent le concept proposé	44
Le concept en bref	44
La mission et les mandats de la Grande Bibliothèque du Québec	45

4. UN REGROUPEMENT DE COLLECTIONS À METTRE EN VALEUR	49
La collection de la Bibliothèque nationale du Québec accessible au public	50
La collection de la Bibliothèque centrale de Montréal	52
La politique de développement des collections	54
L'organisation des collections	55
L'information électronique	56
L'accueil d'autres collections	57
L'entreposage et l'élagage des collections	58
5. UNE BIBLIOTHÈQUE TOURNÉE VERS LES CITOYENS QU'ELLE DESSERT	59
Des espaces essentiellement dédiés à la lecture, à la consultation et à la recherche	60
Des mesures maximisant l'accès public	60
Un personnel expert et accueillant	62
Des services destinés au grand public	63
Des services spécialisés, destinés à certaines clientèles cibles	65
6. UN PÔLE DE COOPÉRATION ET DE LIAISON CONTINUE POUR TOUT LE QUÉBEC	73
L'utilisation optimale et exemplaire des nouvelles technologies	74
Planification, expertise et recherche dans le domaine des bibliothèques publiques	76
Des collections qui circulent	78
7. LES COÛTS, LE FINANCEMENT ET L'EMPLACEMENT DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC	79
Les coûts d'immobilisations	79
Les coûts du fonctionnement annuel	80
Les conditions qui devraient guider le choix du site	81

8. LES ÉTAPES QUI ENTOURENT LA NAISSANCE DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE	85
La création de l'institution	85
Les protocoles d'entente	85
Le programme des besoins	86
Le concours d'architecture	86
Le personnel	87
L'édifice Saint-Sulpice et celui de la Bibliothèque centrale de Montréal	87
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	89
ANNEXES	93
• Le Comité et son mandat	93
• Liste des personnes consultées et des institutions visitées	95
• Tableaux illustrant les coûts de construction	98

LISTE DES TABLEAUX

1. Quelques comparaisons de bibliothèques publiques, Canada, 1994	20
2. Quelques comparaisons internationales de bibliothèques scolaires, 1988	21
3. Comparaisons de bibliothèques municipales de grandes villes canadiennes, 1995	30
4. Les bibliothèques publiques des villes-centres du Québec, 1995	33
5. Les bibliothèques publiques desservant plus de 20 000 habitants dans la région montréalaise, 1995	34
6. Les grandes bibliothèques de Paris, Vancouver, San Francisco et Toronto	36
7. La collection de la BNQ accessible au public, 1996, et projections pour 2015	51
8. Le nombre de livres à la Bibliothèque centrale de Montréal, 1997	52
9. Provenance possible de crédits recyclés pour le fonctionnement annuel de la GBQ	80
10. Coût moyen de construction des bibliothèques publiques nord-américaines	98
11. Coûts de réalisation de quelques bibliothèques nationales et de bibliothèques centrales	99

PRÉSENTATION

D'entrée de jeu, il faut lever l'ambiguïté qui pourrait planer sur la notion de «grande» ou de «très grande» bibliothèque. Bien plus qu'un édifice qui, sans tomber dans le faste et le gigantisme, ne sera sûrement pas exigü, ce sont, à nos yeux, ses ambitions qui vaudront ce qualificatif de «Grande» à la bibliothèque dont nous proposons aujourd'hui une version québécoise.

Depuis une dizaine d'années, de grandes bibliothèques sont érigées un peu partout à travers le monde. Ici comme ailleurs, elles voient le jour alors que les plus importantes bibliothèques du pays se trouvent confrontées à de graves problèmes d'espace et de dispersion des collections. Elles sont conçues, aussi, à un moment où l'électronique et la numérisation bouleversent la mission et l'architecture traditionnelles des bibliothèques. Mais toujours, sur les cinq continents, ces bibliothèques naissent d'une même volonté, celle d'intensifier résolument la diffusion des connaissances, de lui donner une nouvelle impulsion.

Notre époque réclame constamment de solides et multiples compétences, et elle les réclame désormais à tous les groupes de la société. Jeunes et vieux, en quête d'emploi, travailleurs ou en périphérie du monde du travail, tous et toutes, nous devons perpétuellement nous adapter à une société qui change et où l'information déferle de toutes parts. C'est dans cette capacité d'adaptation que s'inscrit la différence qui permet à un pays de faire émerger les artisans de son développement.

Or, parmi tous les lieux d'apprentissage, de découverte et de valorisation du savoir, la bibliothèque reste certainement le plus apte à fournir un accès universel à la connaissance, à la culture, à la liberté de pensée et au monde des idées.

Plus qu'une bibliothèque traditionnelle, dans la mesure où il s'agit d'une institution à vocation nationale, la Grande Bibliothèque du Québec sera donc un instrument collectif et démocratique d'accès au savoir par l'information et la documentation. À cet effet, nous avons très vite estimé que le projet qui sera mis de l'avant devait être attrayant pour le plus grand nombre de citoyens possible, utile à l'ensemble du Québec et suffisamment avant-gardiste pour répondre aux exigences du prochain siècle.

On attendra donc d'une grande bibliothèque québécoise que ses collections soient remarquables, ses services adaptés aux besoins, son site accessible et son approche, conviviale. On voudra aussi qu'une telle institution donne une nouvelle impulsion aux bibliothèques du Québec et que, sans s'y substituer, elle les irrigue, leur fournissant le soutien et les collaborations dont elles profiteront pour reprendre le chemin du développement. Enfin, on inscrira fermement cette grande bibliothèque dans une perspective d'alliance entre les supports anciens et nouveaux. La formule à privilégier, forcément mixte, devra concilier les deux approches, la traditionnelle et la virtuelle.

Mais surtout, la Grande Bibliothèque du Québec doit s'ancrer dans la réalité québécoise, tenir compte des caractéristiques culturelles, sociales et économiques propres au Québec et rayonner sur l'ensemble du territoire. Le modèle à adopter doit donc être fait sur mesure. Nous pouvons tirer des leçons des expériences étrangères, nous en inspirer même. Mais il est essentiel que les citoyens du Québec puissent s'approprier leur Grande Bibliothèque, sentir qu'elle est avant tout créée pour eux et qu'ils peuvent s'y référer facilement. Le concept que nous proposons est délibérément orienté en ce sens.

La réalisation du projet va forcément soulever un débat public, qui viendra compléter et enrichir la réflexion menée par les membres du comité. Or, s'il est un débat qu'il faut souhaiter, c'est bien celui-là. Une grande bibliothèque est un choix de société et il revient maintenant aux Québécoises et aux Québécois d'en faire un projet dynamique, porteur de démocratisation culturelle, d'égalité sociale et d'entraide collective. En d'autres mots, la Grande Bibliothèque du Québec doit être une bibliothèque de solidarité.

1. LE CONTEXTE QUI ACCUEILLE UNE GRANDE BIBLIOTHÈQUE AU QUÉBEC

Bibliothèques publiques : un siècle de retard qui a laissé des séquelles

Un bon jour le frère Léon décida de nous faire une longue diatribe au sujet des livres à l'Index. [...] «*Tout Victor Hugo, m'entendez-vous bien, tout Victor Hugo est à l'Index! C'était un écrivain aux mœurs dissolues qui se prétendait près de Dieu mais qui pratiquait plus la révolution que la religion! N'approchez pas de ses livres, contentez-vous du court extrait des *Travailleurs de la mer* qu'on vous demande d'analyser dans vos cours de français. Ne lisez pas sa poésie! Ne lisez pas ses romans! Ce sont des œuvres pernicieuses!*» (Michel Tremblay, *Un ange cornu avec des ailes de tôle*)

Le milieu du XIX^e siècle marque les véritables débuts du développement des bibliothèques publiques en Amérique du Nord... sauf au Québec, où l'élan est singulièrement freiné par l'Église catholique dont les normes morales règnent alors dans toutes les sphères de la vie francophone. L'éducation et la culture sont au cœur de cette mainmise religieuse et, *a fortiori*, le livre qui fait l'objet d'une suspicion démesurée. Les bibliothèques québécoises en souffriront, mais aussi la création, l'édition, la diffusion et la lecture de tous les genres littéraires : poésie, roman, dramaturgie ou essai. Car c'est d'abord la littérature qui est en cause. Balzac, Dumas (père et fils), Sand, Hugo, Lamartine, Voltaire, Zola, etc. sont proscrits par l'*Index librorum prohibitorum*; même les auteurs qui ne sont pas à l'Index, Maupassant, Baudelaire, Musset, les frères Goncourt, etc., sont jugés subversifs et leur lecture est fortement déconseillée.

Ainsi, peu d'années après l'ouverture, en 1844, de la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal¹, le clergé, qui prône plutôt la fondation de bibliothèques paroissiales sous sa garde², voit d'un bien mauvais oeil le fait de n'avoir aucun contrôle sur les livres qu'elle contient. À plusieurs reprises, à la fin de la décennie 1850, il demande aux dirigeants de l'Institut de retrancher de leurs rayons les livres qui sont à l'Index.

1. La bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal est considérée par les spécialistes comme l'un des précurseurs des bibliothèques publiques québécoises.
2. On a dénombré plus de 300 de ces bibliothèques, dont certaines existent encore.

Courageusement, puisque les menaces et la pression sont très fortes, l'Institut refuse. S'engage alors une querelle qui prend vite la forme d'une cabale religieuse contre la «mauvaise» lecture et qui s'exprime à travers les journaux et les mandements épiscopaux. En 1880, l'Institut doit fermer ses portes. Après avoir proposé sa collection à la Ville de Montréal qui la refuse, il la cède au Fraser Institute, lequel dessert surtout la bourgeoisie anglophone de Montréal.

Les difficultés qui entourent la naissance de la Bibliothèque municipale de Montréal au début du siècle, également éloquentes, relancent les débats qui seront houleux et constants de 1880 à 1916.

En 1901, la Ville de Montréal sollicite l'assistance financière du mécène américain Andrew Carnegie, dont les largesses ont permis de créer des milliers de bibliothèques aux États-Unis et en Ontario. D'une part, l'archevêque de Montréal est d'accord avec un projet de bibliothèque municipale, à condition que celle-ci ne contienne que des livres de techniques et de métiers. D'autre part, des mouvements plus libéraux, dont l'École littéraire de Montréal, font pression pour qu'on y fasse aussi une place à la littérature; de plus, Carnegie offre 150 000 \$, une somme astronomique pour l'époque, à condition que l'on s'engage à développer les collections. Mais ce sont les menaces des ultramontains qui l'emporteront et la Ville devra refuser la «subvention».

Officiellement fondée en 1902, la Bibliothèque municipale n'occupera son édifice actuel qu'en 1917 et n'ouvrira ses premières succursales qu'à partir de 1946. Au départ, elle obtempère en partie aux demandes du clergé en se montant une collection essentiellement scientifique et surtout historique grâce à la collection Gagnon, acquise en 1910. Puis, discrètement, elle y ajoute petit à petit de la littérature française. Vers 1930, le public montréalais a, pour la première fois, accès à un éventail assez complet de littérature française, par ailleurs toujours assujettie à la caution de l'Église.

Pendant que les anglophones du Québec, à l'instar des Canadiens anglais et des Américains, développaient leurs services de bibliothèques publiques, plusieurs générations de francophones se faisaient donc clairement interdire la lecture. En 1933, 35 % de la population ontarienne fréquente une bibliothèque,

contre seulement 2 % au Québec. La guerre impose un répit à la censure et à l'Index à cause du développement de l'édition française à Montréal. Dix nouvelles bibliothèques publiques québécoises sont créées durant les années quarante, ce qui porte leur nombre total à 17. Un essor s'amorce. Reste qu'en 1956, le Québec compte toujours près de cinq fois moins de volumes en bibliothèque et dix fois moins d'abonnés que l'Ontario.

Il faudra attendre décembre 1959 pour que le gouvernement québécois adopte enfin la *Loi sur les bibliothèques publiques du Québec*, 77 ans après celle qui avait été votée en Ontario. Par la suite, le rattrapage sera fulgurant et la démocratisation de l'éducation y participera. En 1962, 46 % de la population du Québec a accès à une bibliothèque publique; aujourd'hui, cette proportion dépasse les 91 % et se rapproche chaque année de ce qui prévaut ailleurs. Toujours en 1962, le nombre de livres disponibles dans les bibliothèques publiques québécoises était de 0,4 par habitant et on comptait, annuellement, moins d'un emprunt par habitant; en 1995, le nombre de livres disponibles avoisine les deux livres par habitant et le nombre d'emprunts dépasse les cinq livres.

L'immense décalage qui s'était creusé entre les bibliothèques québécoises et celles d'ailleurs s'est donc atténué, en particulier en ce qui concerne les lieux physiques: le réseau des bibliothèques publiques n'a cessé de s'étendre et de se solidifier, surtout à partir des années 1970 quand le «Plan Vaugeois» est venu lui donner une impulsion considérable. Au sein de ce réseau, certaines bibliothèques sont aujourd'hui des modèles du genre qui affichent de remarquables résultats.

Il n'en demeure pas moins que le retard pris au départ a laissé des séquelles et que, évaluées globalement, les bibliothèques publiques du Québec se situent encore en deçà de celles de toutes les provinces canadiennes à bien des points de vue : on y trouve généralement moins de livres et ceux-ci sont moins souvent renouvelés; on y effectue moins de prêts; on y compte moins de bibliothécaires; enfin, les bibliothèques québécoises disposent également de revenus moindres (tableau 1).

TABLEAU 1
QUELQUES COMPARAISONS DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, CANADA, 1994

	Québec	Ontario	Colombie-B. *	Alberta
Population totale	7 207 860	10 078 326	3 284 539	2 601 282
% population desservie par une bibliothèque	90,7 %	99,2 %	97,8 %	96,4 %
Livres / habitant desservi	2,05	2,87	2,69	2,82
Nouvelles acquisitions / habitant desservi	0,13	0,20	0,31	n.d.
Prêts / habitant desservi	5,4	9,6	11,4	10,5
% employés qui sont bibliothécaires	13 %	20 %	21%	n.d.
Revenus / habitant desservi	22,91 \$	36,62 \$	31,15 \$	29,09 \$

* Pour la Colombie-Britannique, les données datent de 1993.

Source : *Ministère de la Culture et des Communications*

Certes, il ne s'agit pas de vouloir à tout prix que nos bibliothèques publiques se hissent à la tête d'un palmarès, puisque les enjeux en cause consistent avant tout à satisfaire les besoins spécifiques d'une population donnée. Mais ces comparaisons illustrent des difficultés réelles auxquelles il devient impératif de trouver, collectivement, des issues. Le colloque sur l'orientation des bibliothèques publiques, qui doit avoir lieu en septembre prochain, devrait ouvrir la voie à plusieurs solutions.

Un regard sur les autres réseaux québécois de bibliothèques

Les bibliothèques scolaires, implantées dans les écoles primaires et secondaires de façon plus systématique au cours des années 1960 et 1970, ont vu leur essor péricliter par la suite. En 1988, elles ne soutenaient malheureusement pas mieux les comparaisons que les bibliothèques publiques : moins de livres par élève, budget plus faible consacré à l'achat de volumes, moins de professionnels affectés à la bibliothèque (tableau 2).

Bien que les seules données comparatives auxquelles nous puissions recourir datent de près de dix ans et que, dans les écoles également, la situation varie énormément d'une bibliothèque à l'autre, il semble que la dernière décennie ait peu fait évoluer les choses.

TABLEAU 2
QUELQUES COMPARAISONS INTERNATIONALES DE BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES, 1988

	Québec	États-Unis	Suisse	Danemark
Livres / élève	7 à 10	20,3	15	39
Budget achat de livres / élève	5,27 \$	6,74 \$	18,33 \$	33,48 \$
Professionnels affectés à la bibliothèque / 1 000 élèves	0,14	1,30	1,00	2,00

Source : Gilles Bouchard (sous la présidence de) *Les bibliothèques scolaires québécoises. Rapport du comité d'étude, mai 1989*

Dans les collèges québécois, on retrouve un service de bibliothèque comparable, estime-t-on, à celui des *community colleges* américains. Les observateurs y ont noté une croissance rapide jusqu'en 1975, suivie de difficultés qui ont fait stagner ou même se détériorer les différents indicateurs de performance : fréquentation, capacité d'accueil et personnel professionnel par bibliothèque³.

Dans le domaine des bibliothèques universitaires, le Québec se compare bien avec un grand nombre de bibliothèques universitaires du monde, même si toutes n'atteignent pas toujours le niveau des grandes bibliothèques universitaires américaines et canadiennes. Un écart distingue cependant l'ensemble des bibliothèques des universités québécoises francophones et anglophones, généralement à l'avantage de ces dernières, mais beaucoup moins marqué que dans le domaine des bibliothèques publiques.

Il est toutefois important de noter que lorsqu'on évalue des universités comparables, McGill et Montréal par exemple, l'écart devient à peu près inexistant. De plus, qu'elles soient francophones ou anglophones, nos bibliothèques universitaires se caractérisent, dans un contexte commun de rationalisation des ressources, par une concertation très poussée entre elles et avec d'autres réseaux de bibliothèques.

Enfin, les grandes oubliées parmi nos bibliothèques sont celles de la fonction publique. Le gouvernement québécois fournit annuellement de 20 à 30 millions de dollars⁴ à près de cent

3. Marcel Lajeunesse et Daniel Morin. *Les bibliothèques des collèges d'enseignement général et professionnel du Québec (1976-1992) : étude des principaux indicateurs*, **Documentation et Bibliothèques**, avril-juin 1994, vol 40 no 2, p. 67-79.

4. Fourchette établie à partir des sommes allouées à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque administrative et des effectifs correspondants.

bibliothèques disséminées sur le territoire, relevant de ministères, commissions, régies, etc., qui côtoient la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et l'importante Bibliothèque administrative. Au total, ces bibliothèques possèdent 1 700 000 volumes, 60 000 périodiques et 1 200 000 microfiches et microfilms. Cependant, les bibliothèques et les centres de documentation des ministères et organismes gouvernementaux sont des établissements à éclipses : on les crée et on les abolit selon la conjoncture économique. Une quarantaine d'entre elles participent à un réseau informatisé : elles construisent un catalogue collectif de leurs collections, elles se partagent l'achat et la conservation des périodiques. D'autres bibliothèques relevant d'un même ministère – Agriculture, Santé et Services sociaux, Justice – forment des mini-réseaux autonomes.

Cette volonté d'une plus grande concertation touche désormais non seulement des familles de bibliothèques entre elles, mais tous les types de bibliothèques. En témoigne la publication récente, par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation, d'un *Guide de la concertation scolaire-municipale dans le domaine des bibliothèques*, à l'intention des administrateurs des municipalités et des commissions scolaires. En témoigne également l'isolement que cherchent à rompre des dizaines de petites bibliothèques spécialisées, confrontées elles aussi à des ressources financières qui s'étiolent tandis que le milieu où elles évoluent ne cesse d'accroître ses exigences. Poursuivant les mêmes objectifs généraux et face à une raréfaction commune de leur financement, les bibliothèques ne peuvent plus s'ignorer sur des voies parallèles.

La Bibliothèque nationale du Québec : une collection unique

[...] jusqu'à la création de la BNQ, le Québec s'en remettait entièrement au gouvernement fédéral pour assumer la conservation de son patrimoine imprimé... Responsabilité dont la Bibliothèque nationale du Canada s'acquittait assez mal, d'ailleurs, et surtout de façon incomplète à l'égard des publications québécoises. De plus, les écrivains ne lui facilitaient pas la tâche, plusieurs considérant cette bibliothèque comme «étrangère» et refusant carrément que leurs œuvres y soient déposées! (Georges Cartier, *La Bibliothèque nationale du Québec*)

Parmi le vaste éventail des bibliothèques qui existent aujourd'hui, la bibliothèque nationale, c'est-à-dire la bibliothèque chargée de conserver tout ce qui se publie sur un territoire donné, possède un statut particulier. Tous les États du monde se sont dotés d'une bibliothèque nationale. À Pékin ou à Paris, au Togo ou à l'Île Maurice, à Stockholm ou à Caracas les bibliothèques nationales naissent, renaissent ou s'agrandissent, confirmant chaque jour l'importance conférée à la nécessité de préserver le patrimoine documentaire national. La majorité développent des collections universelles, c'est-à-dire qu'elles accueillent non seulement les documents nationaux, mais acquièrent aussi une importante collection de documents étrangers. D'autres, comme celle du Québec, possèdent une collection presque strictement nationale. Aucune n'autorise le prêt de documents au public, qui doit les consulter sur place.

Au Québec, depuis 1967, la collection nationale est gardée à la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), située à Montréal. Mandatée à cet effet par l'État québécois, cette bibliothèque acquiert, par dépôt légal ou autrement, tout ce qui est publié au Québec ainsi que tout document relatif au Québec, publié ailleurs au Canada et dans le monde : volumes, revues, journaux, affiches, estampes, atlas et cartes, photographies, cartes postales, enregistrements sonores ou autres, sans discrimination et sans sélection. Aucune autre bibliothèque du Québec n'est en mesure de constituer une telle collection patrimoniale et il s'agit du seul lieu qui rassemble systématiquement et de manière exhaustive toute l'édition québécoise.

Pivot essentiel à la recherche, la BNQ rassemble, conserve et diffuse cette collection. À l'instar de plusieurs bibliothèques nationales, elle exerce d'autres fonctions liées à son statut. Elle

assume le traitement⁵ des documents québécois, y compris celui des publications gouvernementales, pour le bénéfice des bibliothèques du Québec et des bibliothèques étrangères. Elle met en valeur un fonds d'archives privées dans le domaine de la littérature et des beaux-arts. Elle publie divers instruments de recherche et la bibliographie nationale qui recense la totalité de la production documentaire québécoise. Elle participe au prêt entre bibliothèques, organise des expositions à partir de ses collections, maintient et développe des relations avec les autres bibliothèques nationales. Elle participe aux tables de concertation nationales et internationales en matière de normalisation et collabore aux activités des organismes de la Francophonie dans ses sphères d'activités.

En juin 1996, la Bibliothèque nationale inaugurait son site web, rejoignant ainsi les internautes du monde entier. Ce site intègre, sous forme graphique, la base de données Iris qui contient 826 823 notices : notices de noms propres, de vedettes-matière et notices bibliographiques. Un périodique électronique, la *Liste mensuelle des publications gouvernementales du Québec*, y est aussi diffusé. Enfin, on y trouve un catalogue multimédia qui comprend de nombreux documents numérisés : 8 500 estampes, 1 500 affiches, 5 000 cartes postales, 500 livres d'artistes, 1 000 disques 78 tours, 2 000 cartes géographiques et 2 000 livres.

La Bibliothèque nationale est la seule institution qui conserve le patrimoine québécois publié, en vue de permettre aux générations futures d'accéder aux œuvres du passé. Le 31 mars 1996, les diverses collections de conservation totalisaient 1 714 451 unités matérielles, un chiffre qui devrait atteindre 4 175 503 en 2015.

La conservation systématique de ce patrimoine imprimé suppose des conditions d'entreposage idéales quant à la température, à l'hygrométrie et à la qualité de l'air, ainsi que des dispositifs de restauration ou de reproduction : microédition ou numérisation. Le nouvel édifice érigé sur la rue Holt, inauguré le 26 mai 1997 par la ministre de la Culture et des Communications, répond à ces impératifs de conservation.

5. Expression qui renvoie au traitement intellectuel (description bibliographique, classification, indexation) et matériel (reliure, apposition de cotes, de codes à barre, etc.) des documents.

Si le mandat de conservation de la BNQ peut aujourd'hui s'exercer adéquatement, celui de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine québécois publié est compromis à cause de locaux inadéquats. En effet, les collections sont dispersées dans trois édifices, ce qui s'avère un obstacle majeur à leur mise en valeur, à la rationalisation des ressources et à l'efficacité des services. En outre, les locaux occupés par la BNQ pour ses activités de diffusion présentent des conditions climatiques inadéquates et un aménagement – dont celui des «magasins»⁶ inaccessibles au public – qui complique le service à la clientèle. Construits il y a plusieurs décennies, ces locaux ne répondent pas aux exigences modernes. De plus, ils sont trop exigus et, faute de place, un livre neuf doit en chasser un autre, ce qui restreint considérablement la diffusion du patrimoine documentaire québécois et impose des contraintes majeures aux chercheurs et aux autres publics de la Bibliothèque nationale.

Une évolution rapide pour toutes les bibliothèques

Quel que soit le public auquel elles s'adressent, toutes les bibliothèques sont aujourd'hui confrontées à des exigences nouvelles qui complexifient sérieusement leur fonctionnement et leur organisation.

La plus apparente tient certainement aux collections elles-mêmes qui, plus qu'avant, peuvent générer des problèmes d'espace, d'aménagement et surtout de choix. Un arrivage annuel de livres québécois, tous genres confondus, comporte aujourd'hui plus de 5 700 titres et augmente de 5 % chaque année; à elle seule, la France propose près de 24 000 titres par année. Les publications scientifiques mondiales se comptent maintenant par centaines de milliers et celles du Québec n'en représentent qu'une petite fraction. L'allongement de la scolarité obligatoire a entraîné des besoins croissants d'information et de lecture. De plus, comme les clientèles des bibliothèques et leurs goûts se diversifient constamment, les livres qui leur sont offerts doivent tenir compte de certains besoins spécifiques.

6. Expression désignant les lieux où sont entreposés des livres que les usagers doivent demander au comptoir, au personnel de la bibliothèque.

Il n'y a pas si longtemps, une bibliothèque pouvait encore n'être associée qu'aux textes imprimés: livres, journaux, périodiques. Aujourd'hui elle s'apparente bien davantage à un centre d'information, parfois même à un centre culturel, ouvert sur tous les types de documentation. Si le livre continue et continuera à y prédominer nettement, il côtoie dorénavant, dans les bibliothèques publiques en particulier, les disques, les vidéocassettes, les œuvres d'art, les logiciels et de plus en plus les vidéodisques interactifs, les jeux vidéos et les CD-ROM. D'où ces néologismes qui, aujourd'hui, désignent certaines sections de la bibliothèque, les discothèques, vidéothèques, artothèques, logithèques, ludothèques ou, plus globalement, les «médiathèques».

Avec la diversification des supports rendant l'information disponible – et notamment les supports électroniques –, les nouvelles technologies ont graduellement fait leur entrée entre les rayonnages de livres. Des postes informatiques permettent à ceux et celles qui fréquentent les bibliothèques de naviguer sur Internet, par exemple. De telles innovations ont leur corollaire : la bibliothèque doit désormais assurer la mise à jour des équipements, la formation de son personnel et l'encadrement de sa clientèle. Chaque nouvel outil d'information qui entre à la bibliothèque entraîne en effet de nouveaux services à fournir et crée de nouveaux besoins chez les clientèles.

Mais, bien avant d'être offertes aux bibliophiles, les nouvelles technologies ont d'abord modifié le travail même du personnel des bibliothèques. Les traditionnelles fiches rangées dans de longs tiroirs de bois ont été remplacées par les catalogues informatisés. La fiche de prêt a disparu avec l'arrivée du code zébré. Les bons de commande qui servaient à l'acquisition sont désormais intégrés au système informatique. Ce n'est plus par téléphone qu'on essaie de localiser un livre qui se trouverait dans une autre bibliothèque, mais directement par ordinateur. Cette informatisation des différentes fonctions de la bibliothèque a eu des effets simultanés : elle a accéléré les procédures, exigé un personnel de plus en plus spécialisé et rapproché les bibliothèques, dans la mesure où leurs systèmes d'interrogation étaient compatibles.

Toutes ces transformations – croissance des collections, diversification des supports, intégration des nouvelles technologies – ont exigé une grande souplesse et de nombreux ajustements à

la mission traditionnelle des bibliothèques québécoises. En outre, les besoins de la clientèle des bibliothèques ont changé, forçant ces dernières à adapter leurs services.

Les Québécois et la société de l'information

La fin du XX^e siècle requiert des connaissances nouvelles, multiples et d'autant plus complexes que la haute technologie a rendu désuets un grand nombre des produits et services qui l'avaient précédée. Les spécialistes prétendent que le volume d'information disponible double désormais tous les sept ans. S'étonnera-t-on alors d'apprendre que, parmi les lecteurs québécois – et la tendance se retrace ailleurs –, le groupe le plus nombreux est aujourd'hui constitué de lecteurs dits «pratiques», c'est-à-dire de gens cherchant d'abord des réponses aux problèmes et situations de la vie quotidienne? Aujourd'hui, on lit au moins autant, sinon plus, pour se renseigner que pour se divertir.

Au fil des diverses études statistiques que nous avons consultées, un profil se dégage avec constance : plus ils sont jeunes et scolarisés, ont des revenus élevés et vivent dans un milieu urbain, plus les Québécois savent lire, lisent, utilisent les nouvelles technologies et... fréquentent les bibliothèques. Une trame qui, en raison du lien avec les revenus, illustre que ce sont les «travailleurs du savoir» qui se taillent la plus belle part à l'ère actuelle de l'information. Dans les secteurs secondaires et tertiaires de l'économie, la corrélation entre l'alphabétisme et l'emploi a toujours prévalu. Mais, surtout depuis le début des années 1990, les changements survenus dans la structure de l'emploi favorisent de plus en plus nettement ceux et celles qui possèdent une scolarité supérieure.

Or, en matière de scolarisation, le parcours du Québec a progressé de manière significative en quelques décennies. La proportion des Québécois ayant plus de neuf années de scolarité est passée de 39 % en 1951 à 79 % en 1991⁷. Malgré un taux de décrochage scolaire chez les jeunes plus élevé en 1996 qu'en 1986, celui-ci décroît depuis trois ans et demeure beaucoup moins fort qu'en 1976, étant passé de 47 % à l'époque, à

7. Bureau de la statistique du Québec. **Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique**, 1996.

30 % actuellement. De plus, l'élargissement de l'éducation aux adultes a fait en sorte que ce sont aujourd'hui 87 % des Québécois qui obtiennent un diplôme d'études secondaires, contre 57 %, vingt ans plus tôt⁸.

La pratique de la lecture, dans une perspective d'autoformation et de formation continue, est aujourd'hui considérée comme fondamentale pour assurer l'intégration et la participation active des citoyens à la vie en société. Or, en 1994, 24 % des Québécois de 15 ans et plus affirmaient ne jamais ou rarement lire de quotidiens, 37 %, ne jamais ou rarement lire de revues, 43 %, ne jamais ou rarement lire de livres⁹. Ici encore des progrès sont décelables; la future politique québécoise de la lecture, prévue pour 1997, aura pour but de les accentuer.

Car, en effet, une partie encore beaucoup trop élevée de la population est toujours confrontée à des difficultés de lecture. Deux chiffres en particulier, qui reflètent une réalité qu'on retrouve aussi au Canada anglais, aux États-Unis et dans plusieurs pays européens, sont déconcertants: 43 % des Québécois âgés de 16 à 69 ans n'ont pas les capacités suffisantes pour satisfaire à la plupart des exigences de la lecture courante, et parmi eux 19 % sont aux prises avec des difficultés majeures¹⁰.

Les difficultés de lecture se retrouvent, toutes proportions gardées, tant chez les francophones que chez les anglophones du Québec, quoique légèrement moins chez ces derniers. Par contre, parmi cette population en difficulté, les allophones ont un poids supérieur à leur poids démographique, ce qui s'explique notamment par l'âge plus tardif auquel ils apprennent la langue seconde.

Signalons par ailleurs qu'en 1996, 33 % des ménages anglophones et 24 % des ménages francophones du Québec disposaient d'un micro-ordinateur à la maison; parmi eux, un peu

8. Ministère de l'Éducation. **Indicateurs de l'éducation, édition 1996 et 1997.**

9. **La culture en pantoufles et souliers vernis. Rapport d'enquête sur les pratiques culturelles au Québec,** Ministère de la Culture et des Communications, Les Publications du Québec, 1997.

10. Ministère de l'Éducation. **Les capacités de lecture des Québécoises et des Québécois : résultats d'une enquête canadienne,** 1993.

plus de la moitié étaient munis d'un modem, la moitié d'un lecteur de CD-ROM et 24 % étaient branchés sur l'autoroute de l'information.¹¹ Ces chiffres correspondent à peu près à la moyenne canadienne mais on comprend néanmoins le succès qu'obtiennent les bibliothèques publiques avec leurs postes informatiques mis à la disposition des citoyens.

Tous ces constats nous obligent, comme société, à nous préoccuper des exclus du savoir ou de ceux qui pourraient le devenir parce qu'ils seraient insuffisamment outillés. Mais la capacité de lire et celle de se servir des sources d'information électroniques constituent évidemment des préalables minimaux. Encore faut-il avoir facilement accès à la lecture. Et encore faut-il que les nouvelles technologies de l'information soient en mesure de répondre efficacement à la demande de produits culturels et d'information en langue française.

Une situation particulière dans la région de Montréal

Enfin, on ne peut pas dessiner, même à grands traits, le contexte qui accueillera une grande bibliothèque au Québec sans aborder le cas particulier de la région de Montréal, où vivent près de la moitié des Québécois et la plus importante communauté anglophone du Québec – au-delà de 500 000 personnes, principalement d'origine anglo-saxonne. C'est aussi dans cette région que vivent la grande majorité des allophones du Québec, lesquels représentent 23 % de la population totale de l'Île.

En raison de son important bassin de population, la grande région montréalaise peut accéder à une quantité impressionnante d'institutions documentaires: la Bibliothèque nationale du Québec, les bibliothèques de quatre universités et d'une trentaine de collèges, une Cinémathèque nationale, un grand nombre de bibliothèques et de centres de documentation spécialisés ainsi que plusieurs bibliothèques municipales, dont l'important réseau de la Bibliothèque de Montréal : 23 bibliothèques de quartier, le Bibliobus, la Bibliothèque centrale et la Phonothèque. On pourrait imaginer que, compte tenu de cette richesse documentaire, la région et la Ville de Montréal en particulier jouent un rôle majeur sur les plans régional et national, en matière de diffusion des connaissances.

11. CEFRIO et Bureau de la statistique du Québec. **Informatisation des ménages québécois et accès à l'autoroute de l'information**, 1997.

Or, la Bibliothèque nationale, faute d'espaces adéquats et à cause de la dispersion de ses collections, voit sa fréquentation plafonner à environ 35 000 entrées par année. Plusieurs bibliothèques spécialisées ne sont pas destinées au grand public qui n'y a donc pas accès. Quant à la Bibliothèque de Montréal, ses résultats n'atteignent pas ceux d'autres grandes bibliothèques municipales canadiennes (tableau 3).

TABLEAU 3

COMPARAISONS DE BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE GRANDES VILLES CANADIENNES, 1995

	Montréal	Toronto*	Vancouver	Ottawa
% population desservie qui est abonnée	26 %	69 %	73 %	58 %
Titres / habitant desservi	2,83	3,68	4,25	3,33
Nouvelles acquisitions / habitant desservi	0,08	0,21	0,28	0,34
Prêts / habitant desservi	4,6	13,2	14,8	10,9
% des dépenses versées en salaires	62 %	76 %	67 %	64 %
Dépenses totales par habitant desservi	31,07 \$	51,07 \$	57,53 \$	44,85 \$

* Il s'agit de la Bibliothèque municipale de Toronto, et non de la Bibliothèque métropolitaine de référence.

Source : *Council of Administrators of Large Urban Public Libraries, Annual Statistics 1995.*

Par ailleurs, le rendement de la Bibliothèque de Montréal s'avère légèrement supérieur, pour plusieurs indicateurs, à celui de la moyenne des bibliothèques de villes-centres du Québec (tableau 4), mais demeure inférieur, par rapport à la moyenne des bibliothèques de la région montréalaise (tableau 5). On notera que les bibliothèques situées dans les zones francophones de la région de Montréal disposent, pour la plupart, de ressources plus limitées que leurs voisines de zones anglophones.

Parmi les forces de la Bibliothèque de Montréal, on compte son excellente desserte du territoire municipal, la qualité de ses établissements, qui sont pour la plupart de construction récente ou qui viennent d'être rénovés, et la qualité de son fonds documentaire. Son site web a fait l'objet de nombreux éloges : conçu comme un outil d'autoformation, il comprend notamment une section «Visa découverte» qui guide l'utilisateur néophyte vers les sites les plus intéressants pour le grand public, ainsi qu'une section «aide - formation» qui pointe des guides

d'initiation à Internet, rédigés par d'autres institutions. Le catalogue Merlin de la Bibliothèque de Montréal, également accessible sur le site, comprend plus de 680 000 notices pour 2 136 000 documents.

Le réseau de la Bibliothèque de Montréal est d'ailleurs entièrement informatisé, d'où un nombre de prêts toujours en hausse : plus de 8 millions de transactions en 1996. Les usagers y ont également accès à des postes Internet. Enfin, plusieurs initiatives de la Bibliothèque de Montréal ont fait école dans le monde documentaire québécois et de nombreuses institutions en tirent maintenant profit, parfois sans même le savoir : services sur mesure aux collectivités dans certaines librairies, méthodes de conversion bibliographique, instruments de choix de livres, programmes d'alphabétisation et des «Livres dans la rue», services interculturels...

Au chapitre des déficiences du réseau montréalais, il faut déplorer son budget d'acquisitions courantes insuffisant et les contraintes qui empêchent la Bibliothèque centrale de jouer véritablement son rôle : concept architectural dépassé, exigüité des lieux qui se traduit, entre autres, par un manque criant de places assises, emplacement relativement éloigné d'une station de métro. Aussi la Bibliothèque centrale, bien qu'elle possède près de la moitié de la collection du réseau montréalais, ne dessert-elle que 17 % de ses abonnés et n'engendre-t-elle que 21 % de ses prêts, internes et externes. Son rayonnement ne peut donc aucunement la comparer à celui des bibliothèques centrales d'autres grandes villes – Bordeaux, La Haye, Denver, Rotterdam, etc. – et elle est encore loin de pouvoir jouer un rôle structurant dans sa région et, à plus forte raison, au Québec. Confrontée depuis plusieurs années à des problèmes d'espace qui limitent ses collections, sa fréquentation et ses moyens pour remplir sa mission, elle est d'ailleurs souvent perçue beaucoup plus comme une grande bibliothèque de quartier que comme une bibliothèque centrale.

En fait, contrairement à la plupart des métropoles modernes, il n'existe pas à Montréal de grande bibliothèque publique, c'est-à-dire de bibliothèque offrant une gamme complète de services à la population de tout un bassin urbain et des outils de concertation aux autres bibliothèques qui le désirent. Pourtant, dans un contexte difficile où toutes les bibliothèques font face à des problèmes de ressources et où les besoins des citoyens se

diversifient, beaucoup d'entre elles, et notamment dans la région de Montréal, souhaiteraient pouvoir partager des ressources, des collections et des services, comme peuvent le faire les bibliothèques d'autres métropoles.

On peut donc conclure que d'indéniables progrès et quelques retards encore caractérisent la société québécoise de 1997, quand on la mesure à l'aune du savoir ou de l'accès au savoir. Le diagnostic, forcément, ne peut être qu'en demi-teintes. Ce qui est clair, par contre, c'est qu'un nouvel outil de diffusion des connaissances de l'envergure d'une grande bibliothèque doit s'ancrer concrètement dans ces problématiques, dont dépend en grande partie notre avenir.

TABLEAU 4
LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DES VILLES-CENTRES DU QUÉBEC, 1995

	Montréal	Québec	Sherbrooke	Hull	Jonquière*	T.-Rivières	Rimouski	MOYENNE
Population	1 030 678	175 039	103 403	65 764	59 734	51 412	32 397	
Visites / habitant	2,9	7,6	3,2	4,8	2,6	3,6	4,3	4,1
Prêts / habitant	4,6	7,6	5,1	7,1	4,9	3,9	7,2	5,8
Budget / habitant	31,07 \$	39,85 \$	19,10 \$	28,38 \$	15,25 \$	23,02 \$	20,57 \$	25,32 \$
Effort local / 100 \$ d'évaluation	0,066 \$	0,101 \$	0,047 \$	0,049 \$	0,042 \$	0,064 \$	0,054 \$	0,060 \$
Livres / habitant	2,0	2,4	1,3	2,5	1,9	2,2	2,1	2,1
Personnel / 10 000 habitants	4,0	5,3	3,0	2,5	1,9	3,7	3,4	3,4
Bibliothécaires / 10 000 habitants	0,7	0,3	0,3	0,7	0,2	0,4	0,3	0,4
Heures d'ouverture / semaine	59,3	61,0	50,5	63,5	47,0	40,5	47,0	52,7
Espace (% de la norme)	82 %	149 %	64 %	77 %	43 %	100 %	95 %	87 %

* Dans le but de présenter des données reflétant le plus possible la réalité actuelle, nous avons choisi Jonquière plutôt que Chicoutimi, cette dernière s'étant dotée d'une nouvelle bibliothèque en 1996.

*Source : Ministère de la Culture et des Communications, **Bibliothèques publiques Statistiques 1995** et fichier électronique sur les bibliothèques publiques du Québec.*

TABLEAU 5

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DESSERVANT PLUS DE 20 000 HABITANTS DANS LA RÉGION MONTRÉALAISE, 1995

	Population	Visites / habitant	Prêts / habitant	Budget / habitant	Effort local / 100 \$ d'évaluation	Livres / habitant	Personnel / 10 000 habitants	Bibliothécaires / 10 000 habitants	Heures d'ouverture / semaine	Espace (% de la norme)
Anjou	33 700	3,3	5,7	26,94 \$	0,044 \$	2,8	4,5	0,8	53,5	139 %
Boucherville	36 198	6,0	11,7	31,71 \$	0,042 \$	3,3	5,0	0,6	66,0	80 %
Brossard	68 414	4,0	6,1	26,96 \$	0,051 \$	2,3	3,6	0,9	53,0	77 %
Côte-Saint-Luc	30 890	n.d.	13,1	68,82 \$	0,105 \$	3,9	13,3	3,9	84,0	148 %
Lachine	35 729	4,6	4,2	19,99 \$	0,035 \$	2,5	3,5	0,8	62,0	72 %
La Salle	74 777	n.d.	4,9	24,65 \$	0,060 \$	1,6	3,2	0,5	57,0	81 %
Laval	335 009	2,9	5,8	24,17 \$	0,053 \$	2,0	4,1	0,3	48,0	63 %
Longueuil	137 134	4,4	7,4	20,17 \$	0,045 \$	1,4	2,9	0,2	43,0	28 %
Montréal	1 030 678	2,9	4,6	31,07 \$	0,066 \$	2,0	4,0	0,7	59,3	82 %
Montréal-Nord	86 641	4,0	8,1	27,17 \$	0,081 \$	2,0	4,0	0,2	65,0	53 %
Outremont	23 237	n.d.	4,2	18,50 \$	0,024 \$	2,6	3,5	1,0	61,0	22 %
Pierrefonds D-d-O	96 915	n.d.	8,1	27,47 \$	0,054 \$	2,1	5,9	0,9	66,0	87 %
Pointe-Claire	28 014	8,5	18,1	76,56 \$	0,086 \$	6,4	15,8	2,4	70,0	149 %
Saint-Lambert	22 148	n.d.	10,2	31,61 \$	0,047 \$	3,7	6,5	0,8	56,0	79 %
Saint-Laurent	73 358	4,4	5,0	36,90 \$	0,047 \$	2,1	5,2	1,1	67,0	52 %
Saint-Léonard	74 083	3,2	4,0	32,23 \$	0,072 \$	2,4	3,8	0,7	60,0	142 %
Verdun	62 112	3,7	3,0	19,18 \$	0,052 \$	3,9	3,4	0,3	72,0	72 %
Westmount	20 506	n.d.	13,4	100,45 \$	0,074 \$	7,2	15,4	4,5	65,0	140 %
MOYENNE		4,3	7,6	35,81 \$	0,058 \$	3,0	6,0	1,1	61,5	87 %

Source : Ministère de la Culture et des Communications, *Bibliothèques publiques Statistiques 1995* et fichier électronique sur les bibliothèques publiques du Québec.

2. UN APERÇU DE QUELQUES MODÈLES PRIVILÉGIÉS AILLEURS

En quelques années, de nombreuses grandes bibliothèques ont ouvert leurs portes à travers le monde. Ce sont des bibliothèques municipales le plus souvent, mais aussi nationales, régionales et même internationales, comme à Alexandrie. Ce sont souvent des bibliothèques de référence, généralement axées d'abord sur le patrimoine national (Pékin) ou international (Paris), parfois universitaires comme celles de Göttingen ou de Dakar, ou spécialisées comme la Bibliothèque des sciences, de l'industrie et du commerce ouverte l'an dernier à New York. Ce sont aussi des bibliothèques municipales comme à La Haye ou à San Francisco, royales comme à Copenhague, ou hybrides comme celle d'Alger qui réunit sous un même toit une bibliothèque nationale et une bibliothèque centrale de prêt. Enfin, ces grands projets sont habituellement financés par des fonds publics mais on trouve aussi des exemples privés comme à Dubaï, ou des financements mixtes comme c'est le cas à New York. Bref, chaque société crée la grande bibliothèque qui correspond à sa réalité.

Nous avons examiné de plus près trois modèles différents de grandes bibliothèques érigées dans quatre villes : la Bibliothèque nationale de France à Paris (que nous avons retenue, bien qu'elle ne puisse se comparer aux autres, parce qu'il s'agit sans doute de celle dont on parle actuellement le plus au Québec), les bibliothèques publiques de Vancouver et San Francisco, deux bibliothèques municipales de prêts, et la Metropolitan Toronto Reference Library, une bibliothèque de référence pour la métropole torontoise (tableau 6).

TABLEAU 6

LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS, VANCOUVER, SAN FRANCISCO ET TORONTO

	Bib. nationale de France	Vancouver Public Library	San Francisco Public Library	Met. Toronto Reference Lib.
Vocation	nationale (consultation sur place)	municipale (prêt)	municipale (prêt)	métropolitaine (consultation sur place)
Date d'inauguration	1996	1995	1996	1977 (agrandie en 1994)
Mètres carrés	290 000	32 300	35 023	36 417
Coût de réalisation	1,8 milliard \$	80,0 millions \$	188,3 millions \$	39,5 millions \$ (travaux 1977 + 1994)
Budget annuel fonctionnement	310 millions \$	18,2 millions \$	23,8 millions \$	26,4 millions \$
Places assises	3 639	1 200	2 045	1 500
Heures d'ouverture/sem.	51 heures	53 heures	60 heures	58 heures
Personnel	2 500	298	389	315

Source : Les bibliothèques elles-mêmes.

Paris: une grande bibliothèque d'étude et de recherche pour les 18 ans et plus

Il s'agissait, au départ, de trouver une solution aux espaces trop petits pour la clientèle et pour les douze millions de volumes de la Bibliothèque nationale de France de la rue Richelieu. L'occasion était belle, estimait-on, de créer une bibliothèque d'un genre entièrement nouveau reposant en partie sur l'accès à distance et sur la numérisation des documents. Mais, les coûts faramineux liés à la numérisation ont fait reculer le projet virtuel. La nouvelle bibliothèque, quoique à la fine pointe technologique, est avant tout un lieu physique où sont rassemblées les collections de l'ancienne Bibliothèque nationale (imprimés, périodiques, phonothèque et audiovisuel) et les collections constituées par le nouvel établissement qui, à cet effet, s'est doté d'une politique d'acquisition axée sur les sciences humaines et sociales ainsi que sur les domaines scientifiques et techniques. Il s'agit donc d'une institution essentiellement dédiée à la recherche et à la consultation sur place, qui pallie de manière significative la faiblesse des bibliothèques universitaires françaises.

Huit ans après que le président François Mitterrand eut annoncé la création de la future Bibliothèque de France, le nouveau bâtiment était inauguré en décembre dernier et sa section dédiée au public devenait accessible; l'ouverture de la section destinée aux chercheurs est prévue pour l'an prochain.

On ne vantera jamais assez la collection exceptionnelle réunie à la Bibliothèque nationale de France, le rattrapage formidable effectué pour la collection scientifique ou la qualité des systèmes informatiques. Toutefois, de l'expérience française et à partir de tous les témoignages qui nous en ont été faits, nous retenons trois leçons majeures.

1. La fréquentation

Une des plus grandes déceptions des Français tient sans doute au fait que quatre mois après son ouverture, leur grande bibliothèque n'attire que 1 200 à 2 000 lecteurs par jour alors qu'elle est conçue pour en accueillir 5 000 à 7 000. Certes, la section destinée aux chercheurs n'est pas encore prête et seule une fraction des collections y a été déménagée. Mais d'autres facteurs jouent.

Ainsi, cette bibliothèque n'est ouverte qu'aux 18 ans et plus ou à ceux qui détiennent un baccalauréat (il faut alors en fournir la preuve). L'entrée est tarifée: 5 \$ pour une entrée, 25 \$ pour 12 entrées et 50 \$ pour une carte annuelle; les coûts seront un peu plus élevés pour la section des chercheurs. Alors qu'on prévoyait d'abord ouvrir la bibliothèque 24 heures par jour, puis 12 heures par jour, elle n'est ouverte qu'une cinquantaine d'heures par semaine et fermée le lundi. Elle est située dans un quartier industriel, en restructuration et actuellement mal desservi par les transports communs. Enfin, l'architecture elle-même est peu accueillante : l'édifice est ceinturé d'un escalier de cinquante marches, son intérieur est peu éclairé, ses couloirs interminables, il est impossible d'y communiquer directement d'est en ouest ou du nord au sud, etc.

Mais, malgré ces difficultés, il reste que la nouvelle Bibliothèque nationale de France réussit dès maintenant à accueillir trois fois plus de visiteurs que l'ancienne.

2. Les coûts

La surface dite «utile» de la nouvelle Bibliothèque nationale de France représente un peu plus de la moitié de son immense – près de 300 000 mètres carrés – surface totale¹². La perte d'espace, dans ce projet que les Français eux-mêmes qualifient de «pharaonique», engendre des frais que plusieurs trouvent exorbitants.

Outre ses coûts de construction de près de deux milliards de dollars, la TGB française doit être dotée d'un budget de fonctionnement supérieur à celui du Louvre ou à celui de l'Opéra et de la Bastille confondus. Ses crédits totaux d'acquisition de documents équivalent à ceux de l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises. Elle relève de la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture et ne peut pas compter sur un financement triennal en raison du principe de l'annuité budgétaire. En février dernier, son budget de fonctionnement était toujours en discussion au Trésor public.

3. Le concours d'architecture

Lancé trop rapidement, alors que le concept de la nouvelle bibliothèque est à peine élaboré, le concours d'architecture – un «concours d'idées» – reçoit 244 candidatures internationales. Le jury, dans lequel les deux seuls professionnels des bibliothèques ne sont présents qu'à titre de suppléants, retient vingt, puis quatre dossiers. Les aspects fonctionnels et budgétaires sont peu pris en compte. C'est le Président de la République qui choisit, parmi les quatre projets retenus, celui qui va être réalisé. Mais, au fur et à mesure que le concept se précise, des modifications incessantes vont être apportées au projet initial : pour réduire les coûts de fonctionnement, l'architecte doit abaisser les quatre tours de quelques étages; à partir du moment où on décide que toute la collection de la BN sera déménagée, il faut alors élargir les tours; le verre étant un matériau peu adéquat pour la protection des livres, le vitrage des tours devra être protégé par des volets de bois; etc.

12. Michel Melot (sous la direction de). **Nouvelles Alexandries. Les grands chantiers de bibliothèques dans le monde**, Paris, Electre-Éd. du Cercle de la Librairie, 1996, p. 286.

Il y a eu tant de polémiques autour du concept architectural que l'architecte a souvent dû prendre les décisions seul. Assurément, le lieu est très différent, dans sa conception et sa réalisation, de l'édifice de l'ancienne Bibliothèque nationale de la rue Richelieu. Le personnel et les clientèles devront, avec le temps, s'approprier le bâtiment. Seul l'avenir permettra d'établir une corrélation entre la configuration du lieu et les comportements de ses utilisateurs.

***San Francisco et Vancouver :
de grandes bibliothèques pour le grand public***

Ouvertes à quelques mois d'intervalle, les toutes nouvelles bibliothèques publiques de San Francisco et de Vancouver partagent plusieurs caractéristiques, outre leur mission de base : de tailles comparables, elles ont presque doublé la superficie des bibliothèques qu'elles ont remplacées; leur emplacement, leur architecture et leur organisation sont à ce point conviviaux que la fréquentation atteint désormais les deux millions de visiteurs par an et, à San Francisco, on a simultanément vu croître la fréquentation du réseau municipal de bibliothèques; enfin, toutes deux ont fait l'objet de débats publics, de référendums et de campagnes de financement qui illustrent l'importance que les citoyens accordent à leur bibliothèque.

Les discussions que nous avons eues avec les responsables de ces bibliothèques nous ont en particulier alertés sur la nécessité de bien tenir compte de l'évolution rapide des nouvelles technologies, des imprévus et du concours d'architecture.

1. Les nouvelles technologies

Dans les deux bibliothèques, des postes informatiques, des banques de données et des documents multimédias sont à la disposition des usagers, y compris des enfants et des adolescents. On trouve aussi des liens informatiques avec d'autres bibliothèques et centres d'information (quoique la concertation paraisse plutôt timide), ainsi qu'une formation offerte aux usagers. À San Francisco, il faut souligner l'intérêt particulier porté aux équipements de pointe destinés aux personnes handicapées.

Cependant, les deux institutions déplorent le fait de ne pas avoir investi davantage dans les nouvelles technologies, un secteur qui évolue si rapidement que les quelques années qui

se sont écoulées entre la mise au point du projet et l'inauguration de la bibliothèque ont suffi à créer un décalage entre l'offre et la demande : les postes Internet sont insuffisamment nombreux; leur accès a dû être réglementé pour permettre à un maximum de personnes d'y travailler; le poids de la formation aux usagers a été sous-estimé, etc. De fait, les responsables estiment qu'ils ont été trop conservateurs dans leurs prévisions à cet égard.

2. Une fraction du budget réservée aux changements et imprévus

En dépit de programmes des besoins très clairement définis, il semble inévitable que des ajustements s'imposent, après l'ouverture de la bibliothèque, notamment en ce qui a trait à l'utilisation de l'espace. D'où la nécessité de réserver une partie du budget aux changements et imprévus. Ce conseil nous a été donné à Vancouver et aussi à San Francisco où les budgets prévus au départ ont été largement dépassés. La même recommandation nous a été faite par les responsables de la nouvelle bibliothèque de l'Université Concordia à Montréal.

3. Un concours d'architecture en trois étapes

Une fois les besoins de la bibliothèque clairement établis, Vancouver a lancé un concours international pour lequel elle a reçu 28 candidatures. Le comité chargé de la sélection en a retenu trois, auxquelles il a demandé de préciser leur vision de la bibliothèque (et non les détails architecturaux). Cette deuxième étape a permis de choisir l'architecte, mais avant de le proclamer gagnant et de laisser démarrer les travaux, le comité lui a posé des conditions, budgétaires notamment, et a annoncé qu'il était retenu «pour négociation».

Toronto : une grande bibliothèque de référence métropolitaine

Le cas de la bibliothèque métropolitaine de Toronto est intéressant dans la mesure où il est unique en Amérique. Bien que nous n'y soyons pas allés dans le cadre des travaux du comité, plusieurs membres la connaissaient et nous avons jugé utile de faire part de certaines de ses caractéristiques.

Lorsqu'en 1977 les Torontois inaugurent la *Metropolitan Toronto Reference Library* (MTRL), qui sera encore agrandie et modernisée en 1994, la plus grande bibliothèque publique du Canada devient une entité distincte de la Bibliothèque publique de Toronto. Deux de ses caractéristiques, en particulier, retiennent notre intérêt: le fait qu'elle soit une bibliothèque de référence, ainsi que son organisation et son mandat régional et provincial.

1. Une bibliothèque de référence

Le caractère unique de la MTRL tient au fait qu'il s'agit d'une bibliothèque de référence qui, donc, n'autorise pas le prêt. On peut y consulter sur place, soit en se servant soi-même dans les rayonnages, soit avec l'aide du personnel, les importantes collections de livres et périodiques et le matériel de référence rassemblés dans les cinq étages de la MTRL; les documents ne sortent toutefois pas de la bibliothèque. Notons que, contrairement à la grande bibliothèque de Paris, la MTRL accueille toute la population et n'impose aucuns frais d'entrée.

Un des grands avantages de la bibliothèque de référence, c'est que les clients qui la fréquentent sont assurés d'y trouver le document qu'ils cherchent. De plus, les coûts de fonctionnement d'une telle bibliothèque sont allégés du fait de l'absence de frais liés au prêt : achat d'exemplaires multiples et gestion du système de prêt.

Par ailleurs, en imposant la recherche sur place, une bibliothèque de référence ne permet pas d'apporter des livres à la maison et, par conséquent, limite l'accès à la littérature, par exemple. À Toronto, cependant, le réseau de bibliothèques publiques compense largement cette restriction, ce qui n'est pas le cas à Montréal.

2. L'organisation et le mandat régional et provincial

Au Québec, la bibliothèque publique est un service municipal et ses employés sont des fonctionnaires municipaux. Ailleurs en Amérique du Nord, la gestion de la bibliothèque publique est généralement confiée à un conseil d'administration autonome, indépendant de la ville mais redevable au conseil municipal.

Cette distinction étant faite, la MTRL a eu, jusqu'à l'abolition récente de la Communauté urbaine de Toronto (CUT), un statut particulier dans le monde anglo-saxon: elle était la seule bibliothèque gérée par un conseil d'administration métropolitain où siégeaient le président de la CUT ou son représentant, deux personnes désignées par la CUT, une personne nommée par chacun des six conseils locaux de bibliothèques et un représentant de chacune des deux commissions scolaires. Son financement provenait des villes de la CUT et du gouvernement provincial.

La MTRL fournit donc des services à toute la région torontoise. Son mandat régional consistait également à encourager la coopération et la coordination entre les bibliothèques. Enfin, le gouvernement ontarien a voulu que la MTRL joue un rôle provincial; celui-ci s'est traduit par des contrats du ministère responsable de la culture, notamment pour la production d'un catalogue collectif.

Actuellement, le rôle de la MTRL est en révision, compte tenu de la création de la mégapole qui englobe dorénavant, non seulement les six municipalités de la défunte CUT, mais également des municipalités avoisinantes. Le réseau torontois élargi compte donc aujourd'hui 114 bibliothèques publiques, dont plusieurs bibliothèques centrales.

3. UN CONCEPT ORIGINAL POUR LE QUÉBEC

Le projet de Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) survient aujourd'hui, comme partout ailleurs, d'abord pour des considérations d'espace. Les collections détenues par deux de nos plus importantes bibliothèques se trouvent actuellement à l'étroit dans leurs locaux inappropriés et, pour cette raison, elles demeurent gravement sous-exploitées. Se pose donc la question de redonner une diffusion à leur mesure au patrimoine collectif que forment les collections uniques de la Bibliothèque nationale du Québec, d'une part, et à la riche collection universelle de la Bibliothèque centrale de Montréal, d'autre part.

Mais ce projet naît aussi dans un contexte difficile pour l'ensemble des bibliothèques québécoises. Au souffle revitalisant de la Révolution tranquille, qui a permis à nos bibliothèques d'émerger d'un siècle d'atrophie, a succédé un rapetissement des ressources qui mine aujourd'hui les progrès si tardivement acquis. Un retard général reste à combler, tant au sein du réseau des bibliothèques publiques, francophones en particulier, que dans celui des bibliothèques scolaires. Quoique plus solides, nos bibliothèques universitaires et de collèges traversent, elles aussi, une période d'insécurité. Dans ce contexte, il devient fondamental que les retombées de la GBQ aient un effet stimulant sur tout l'environnement documentaire québécois.

Enfin, un projet culturel de l'envergure de celui d'une grande bibliothèque doit contribuer de manière significative à infléchir les tendances dommageables en matière de maîtrise des connaissances, que l'on décèle toujours malgré, là encore, les progrès certains accomplis en quelques décennies : d'une part, les problèmes liés à l'analphabétisme créent des clivages inacceptables dans une société où prédomine l'information; d'autre part, les exigences de la société moderne sont si élevées qu'elles nous contraignent à un rattrapage constant dans l'acquisition des connaissances.

C'est donc avec le souci de trouver des solutions à ces problèmes, ou à tout le moins d'en atténuer les effets pernicioseux, que nous avons entrepris d'élaborer un concept de Grande Bibliothèque pour le Québec.

Les principes qui sous-tendent le concept proposé

Compte tenu de la toile de fond québécoise sur laquelle s'inscrit le projet de Grande Bibliothèque, ainsi que des témoignages recueillis, ici et à l'étranger, le comité s'est rallié à quelques principes généraux qui allaient donner le ton à sa réflexion. Il nous a vite semblé évident, en effet, que la nouvelle bibliothèque devait :

- *dynamiser la vie intellectuelle et culturelle du Québec*, c'est-à-dire avoir un effet de levier important sur notre cheminement collectif dans une économie aujourd'hui centrée sur le savoir, et jouer le rôle que l'on est en droit d'attendre d'une institution culturelle nationale;
- *fournir un accès démocratique à une collection nationale et universelle de grande qualité*, un principe fondamental dans une société juste qui prône l'égalité des chances et qui valorise le patrimoine national et la culture universelle;
- *être centrée sur la diffusion des connaissances et de l'information* et, donc, être d'abord et avant tout une bibliothèque de diffusion qui adapte ses services aux besoins de ses clients;
- *avoir un effet positif et stimulant sur l'ensemble des bibliothèques québécoises* et, en particulier, sur les bibliothèques publiques;
- *miser sur une utilisation exemplaire des nouvelles technologies* de manière à répondre adéquatement aux exigences du XXI^e siècle.

Le concept en bref

On trouvera donc, dans cette proposition de Grande Bibliothèque du Québec, les grandes lignes qui devraient, selon nous, guider le gouvernement et les autorités responsables qui auront pour tâche de mener à bien le projet.

Si nous résumons très brièvement ces grandes lignes, la Grande Bibliothèque du Québec est une bibliothèque «grand public», accessible à tous, jeunes ou adultes, quels que soient leur origine ethnique, leur statut socio-économique, leur langue ou leur religion. Elle réunit, au départ, deux collections : celle que la Bibliothèque nationale du Québec met à la disposition du

public et celle de la Bibliothèque centrale de Montréal. La GBQ assume donc, dans le cadre de protocoles d'entente, le mandat de diffusion de la Bibliothèque nationale et le mandat de diffusion de la Bibliothèque centrale de Montréal. En plus du prêt et de la référence, elle fournit une gamme complète de services adaptés aux besoins des citoyens qu'elle dessert. En cela, elle vient combler d'importantes lacunes qui freinent la performance de la Bibliothèque publique de Montréal, tout en élargissant considérablement la diffusion du patrimoine documentaire québécois détenu par la Bibliothèque nationale.

Outre celui qui la lie à la Bibliothèque nationale et qui fait de la GBQ l'un des principaux promoteurs de l'édition québécoise, le mandat national de la GBQ se traduit par un rôle important de soutien et d'expertise-conseil à l'endroit de l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec, pour tout ce qui concerne le développement et la diffusion des collections, l'organisation des services, l'intégration des nouvelles technologies, le relais virtuel de l'information et les interactions avec la Francophonie. De plus, compte tenu de la qualité de ses collections, la GBQ joue le rôle de bibliothèque d'appoint pour toute bibliothèque québécoise qui souhaiterait recourir à ses ressources. Enfin, elle exerce une fonction de planification et de recherche au service du réseau de bibliothèques publiques.

On peut illustrer le tout de la manière suivante : la Grande Bibliothèque du Québec occupe le cœur d'une série de cercles concentriques. Elle sert d'abord la clientèle locale, celle qui est dans son environnement immédiat. Elle contribue ensuite à répondre aux besoins du bassin urbain montréalais. En troisième lieu, elle irrigue le réseau des bibliothèques publiques québécoises, le renforce et le soutient. Enfin, elle joue le rôle de point de convergence et de concertation entre ce réseau et les différents producteurs et diffuseurs d'information intéressant le grand public québécois.

La mission et les mandats de la Grande Bibliothèque du Québec

La Grande Bibliothèque du Québec contribue à l'épanouissement d'une société démocratique en offrant à tous, indistinctement, un accès à l'information, au savoir et au patrimoine documentaire; elle valorise la lecture et l'enrichissement des

connaissances; elle fournit une vitrine de choix à l'édition québécoise; elle facilite l'autoformation continue; elle favorise l'intégration sociale des différents groupes qui composent la communauté québécoise; elle renforce la coopération et les échanges entre les bibliothèques et stimule la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

De cette mission générale découlent de grands mandats. En effet, la Grande Bibliothèque du Québec est, à la fois, lieu convivial de référence et de prêt, outil d'intégration sociale, catalyseur de la représentation québécoise au sein de la bibliothèque virtuelle universelle, bibliothèque d'appoint, centre d'expertise et de coordination nationale, lieu de promotion de la lecture et de l'édition québécoise et lieu d'interaction avec la Francophonie internationale.

Lieu convivial de référence et de prêt

La Grande Bibliothèque du Québec est simultanément une bibliothèque de référence où sont consignées des collections, notamment celle de la Bibliothèque nationale, que le public peut consulter sur place, et une bibliothèque de prêt qui permet aux citoyens d'emprunter des livres ou des documents. Dans un lieu accueillant favorisant l'échange et la participation, elle assure donc, par le prêt et la référence, la disponibilité, l'accessibilité et la mise en valeur de ses collections, lesquelles sont représentatives des différents champs de la culture et du savoir ainsi que des besoins et préoccupations de la communauté. Elle offre aussi une initiation aux nouvelles technologies de l'information et la formation nécessaire à la recherche d'information.

Outil d'intégration sociale

Lieu d'affluence publique, la Grande Bibliothèque du Québec offre aux citoyens qui pourraient se trouver démunis face au monde documentaire des services visant à faciliter leur intégration sociale : apprentissage du français pour les nouveaux arrivants, matériel documentaire adapté aux déficiences visuelles ou auditives, soutien au cheminement de carrière, services d'apprentissage aux personnes ayant des difficultés de lecture.

Catalyseur de la représentation québécoise au sein de la bibliothèque virtuelle universelle

La Grande Bibliothèque du Québec met son expertise au service des bibliothèques publiques du Québec pour encourager, soutenir et orienter leur participation au développement de la bibliothèque virtuelle universelle. Elle s'assure que l'information y soit repérable de la manière la plus exhaustive possible, qu'on profite de cet outil de démocratisation pour varier la nature des services et améliorer la desserte territoriale et, de façon générale, qu'on y reflète la culture et l'inventivité québécoises.

Bibliothèque d'appoint

Les bibliothèques publiques du Québec vont continuer à procéder par rapprochements concentriques lorsqu'elles font appel à des ressources extérieures. Mais, en dernier recours, elles peuvent compter sur la Grande Bibliothèque du Québec qui possède des ressources particulières et spécifiques qu'elle met à leur disposition. Point de jonction entre le réseau public et les réseaux de la recherche, la GBQ est également la voie d'accès pour les bibliothèques publiques aux bibliothèques universitaires du Québec et elle encourage la conclusion d'ententes à cet effet.

Centre d'expertise et de coordination nationale

Dotée d'une expertise de qualité en matière de bibliothèques, la Grande Bibliothèque du Québec agit comme coordonnateur au sein du réseau québécois de bibliothèques publiques et comme soutien auprès des municipalités et auprès des bibliothécaires, dans une perspective de concertation. La GBQ peut ainsi offrir aux bibliothèques qui le désirent des collections spéciales, des services d'expertise, des services d'acquisitions regroupés, etc. La GBQ suscite activement la coopération entre les réseaux de bibliothèques publiques, scolaires, universitaires et de collèges. Elle stimule la réalisation de projets spécifiques bénéficiant au plus grand nombre.

Lieu de promotion de la lecture et de l'édition québécoise

Forte de ses riches collections, la Grande Bibliothèque du Québec est le lieu par excellence de la promotion de la lecture et de l'édition québécoise. Elle organise des activités à cet effet, dans et hors ses murs. Elle assure la présence permanente du livre sur la place publique et participe à l'action concertée des groupes et institutions intéressés par la lecture et l'édition québécoise. Elle constitue une vitrine privilégiée pour l'édition québécoise qu'elle diffuse et met en valeur et dont elle accroît le rayonnement.

Carrefour d'interaction avec la Francophonie

Au sein de la Francophonie, et compte tenu de son leadership au Québec, la Grande Bibliothèque du Québec renforce le noyau de la participation du Québec en matière de bibliothèques. Elle entretient des liens étroits avec les autres grandes institutions documentaires de la Francophonie et, à l'aide d'outils informatiques d'interaction qu'elle crée et met à la disposition des citoyens et des bibliothèques québécoises, elle favorise le relais des ressources documentaires francophones.

4. UN REGROUPEMENT DE COLLECTIONS À METTRE EN VALEUR

Il en est des bibliothèques comme des musées : c'est d'abord la collection qui détermine leur force d'attraction et leur utilité sociale et culturelle. Par ailleurs, on peut difficilement parler de «grande» bibliothèque, quelle qu'en soit la dimension physique, sans faire référence à une «grande» collection, qui en impose tant par sa quantité que par sa qualité. Or, il n'y avait qu'une seule façon de conduire la Grande Bibliothèque du Québec à se constituer une collection digne des ambitions que nous souhaitons lui donner : il fallait réunir les collections de la Bibliothèque nationale du Québec et de la Bibliothèque centrale de Montréal. Les membres du comité estiment que cette solution est la meilleure, non seulement parce qu'elle permet de doter la GBQ d'une collection initiale impossible à constituer autrement, mais également parce qu'elle est la plus avantageuse financièrement.

De ce fait, la GBQ peut compter sur une collection initiale de qualité qui regroupe deux collections actuellement distinctes : la part des documents de la Bibliothèque nationale du Québec qui est destinée à être diffusée auprès du public et l'essentiel de la collection actuelle de la Bibliothèque centrale de Montréal. D'autres partenariats pourraient s'ajouter à ceux-ci : avec, par exemple, l'Université du Québec à Montréal qui a manifesté son intérêt à confier son importante collection de livres anciens et sa carthèque à la nouvelle institution québécoise; et aussi avec les diffuseurs, producteurs et utilisateurs de livres adaptés aux personnes atteintes de déficiences visuelles ou auditives, qui s'entendent sur la pertinence de centraliser en un lieu unique, qui pourrait être la GBQ, leur collection d'ouvrages adaptés.

Avec plus de deux millions de documents à son actif, la GBQ est donc assurée de présenter des collections comparables à celles d'autres grandes bibliothèques nord-américaines. De plus, les documents actuellement proposés au public par la Bibliothèque nationale et par la Bibliothèque centrale de Montréal sont logés dans des locaux susceptibles de leur offrir un rayonnement public à leur mesure. Enfin, les forces complémentaires des deux collections – l'exhaustivité de l'édition québécoise à la BNQ et l'accent «grand public» de la collection

universelle de la BCM – correspondent parfaitement au type de collection que doit contenir une grande bibliothèque axée à la fois sur la référence et sur le prêt.

La collection de la Bibliothèque nationale du Québec accessible au public

À l'instar de la majorité des bibliothèques nationales, le développement des collections de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) repose d'abord sur le dépôt légal. Les livres et brochures, les revues et journaux, les livres d'artistes et les partitions musicales ont été assujettis au dépôt légal en 1968, tandis que les cartes géographiques l'ont été en 1982; par ailleurs, les estampes, affiches, reproductions d'œuvres d'art, cartes postales, enregistrements sonores, microformes, logiciels et documents électroniques le sont depuis 1992. La BNQ acquiert donc, par dépôt légal, tous ces documents en deux exemplaires: l'un est réservé à la diffusion et l'autre, à la conservation.

La BNQ recherche également les documents publiés avant la mise en application du dépôt légal, afin de reconstituer l'ensemble de l'édition nationale. De fait, après trente années d'existence, la BNQ possède aujourd'hui la quasi-totalité de ce qui s'est publié au Québec depuis le XVIII^e siècle. Un fonds acquis des sulpiciens au moment de la création de la BNQ s'ajoute aux collections. Enfin, la BNQ achète les documents publiés à l'extérieur du Québec lorsqu'ils traitent du Québec ou lorsque des Québécois ont contribué à leur réalisation. Elle acquiert aussi une collection étrangère de référence.

Depuis sa création en 1967, la Bibliothèque nationale s'est continuellement heurtée à des problèmes de locaux. Lié depuis le début à l'histoire de la BNQ, l'édifice Saint-Sulpice, au 1700 rue Saint-Denis, a vu ses espaces annexes se multiplier, tant pour y loger des services techniques que pour y offrir des services au public. Aujourd'hui, le siège et les activités de conservation sont réunis dans un nouvel édifice; par contre, les services au public restent dispersés en trois lieux : les livres se trouvent rue Saint-Denis, les journaux et revues, rue de l'Esplanade, et les collections spéciales, rue Sherbrooke Ouest. Ce sont ces trois collections qui seraient dorénavant abritées par la Grande Bibliothèque du Québec. Nous parlons ici d'un million et demi de documents, une collection qui, prévoit-on, va doubler d'ici

2015 (tableau 7) et se maintenir à ce volume puisque la Bibliothèque nationale assure l'élagage continu de ses collections de diffusion.

TABLEAU 7

LA COLLECTION DE LA BNQ ACCESSIBLE AU PUBLIC, 1996, ET PROJECTIONS POUR 2015

Type de document	Collection accessible en 1996	Collection accessible en 2015
Livres généraux	196 626	310 000
Fonds Saint-Sulpice	91 117	(intégré aux livres généraux)
Ouvrages de référence	11 689	25 000
Journaux	302 titres	305 titres
Revue	1 500 titres	1 500 titres
Publications gouvernementales du Québec	32 321 livres et 77 411 exemplaires de revues	58 991 livres et 155 807 exemplaires de revues
Publications gouvernementales du Canada	72 400 livres et exemplaires de revues	147 855 livres et exemplaires de revues
Microfilms	34 668	68 673
Microfiches	315 449	1 768 970
Partitions musicales	108 866	100 000
Dossiers musique	11 660	15 000
Enregistrements sonores	36 016	45 000
Vidécassettes	—	5 000
Disques compacts	648	4 600
Cassettes audio	746	3 900
Logiciels	305	4 000
Cartes et plans	—	45 000
Livres rares	5 000	6 000
Livres d'artistes	1 897	2 500
Photographies	33 797	35 000
Affiches	12 820	20 100
Estampes	4 033	6 000
Cartes postales	21 105	30 000
Reproductions d'œuvres d'art	—	2 400
Fonds d'archives privées	856 mètres linéaires	1 000 mètres linéaires

Source : La Bibliothèque nationale du Québec

La Bibliothèque nationale du Québec confie donc à la Grande Bibliothèque la gestion courante de sa collection destinée au public. À cet effet elle convient, par entente avec la GBQ, de confier à la nouvelle institution son mandat de mise en valeur et de diffusion des collections. Ce faisant, la BNQ conserve l'ensemble de ses fonctions, notamment en matière d'acquisition, de traitement et de conservation du patrimoine documentaire québécois, ainsi que celles liées à la publication de bibliographies et aux relations internationales. Cette proposition a fait

l'objet de discussions avec les membres du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale, lesquels lui ont manifesté un appui enthousiaste.

La collection de la Bibliothèque centrale de Montréal

La Bibliothèque centrale de Montréal (BCM) dispose d'une collection qui a été rassemblée sur une période de près d'un siècle et qui compte aujourd'hui, après élagage, environ un million de documents, dont un demi-million de livres (tableau 8). Bibliothèque de prêt pour le grand public, la BCM achète, chaque année, environ le tiers de tout ce qui est publié en français; sa collection reflète donc une partie intéressante de l'édition francophone courante. Elle met également l'accent sur les services d'information et de référence avec une collection de 12 000 ouvrages de référence. Elle a de plus acquis une notoriété certaine, grâce notamment à ses collections d'enregistrements sonores (50 000 documents), de documents utiles à la recherche généalogique, de livres pour les jeunes, de livres anciens, et grâce aussi à plusieurs collections spécialisées, entre autres en histoire (20 000 livres et brochures), en arts et littérature, en mode et costume, etc.

TABLEAU 8

LE NOMBRE DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE MONTRÉAL, 1997

Type de livre	En accès libre	En magasin(s)	Total
Référence générale	7 307	14 841	22 148
Humanités	38 205	193 804	232 009
Sciences sociales	17 408	70 656	88 064
Sciences et techniques	11 325	36 479	47 804
Histoire et généalogie (Salle Gagnon)	4 117	49 553	53 670
Ouvrages antérieurs à 1900	—	11 220	11 220
Ouvrages antérieurs à 1805	—	228	228
Livres pour les jeunes*	27 381	10 077	37 458
TOTAL	105 743	386 858	492 601

* 10 000 autres documents doivent s'ajouter sous peu à cette collection.

Source : *La Bibliothèque centrale de Montréal*

Signalons que la collection de livres pour adultes de la BCM comprend plus de 103 000 ouvrages de fiction : un livre sur quatre. Notons aussi que la proportion d'ouvrages en langue française est de 68 %, en langue anglaise de 30 %, et que les

documents rédigés dans une autre langue représentent un peu plus de 1 % de la collection.

La Bibliothèque centrale possède également plus de 7 600 titres de périodiques, dont environ 2 100 relèvent de l'édition courante : elle reçoit tous les grands quotidiens canadiens, les principaux journaux régionaux québécois, les journaux francophones canadiens hors Québec, ainsi que plusieurs des grands quotidiens européens et américains.

On remarquera que seul un livre sur cinq, parmi ceux qui sont conservés à la Bibliothèque centrale de Montréal, est actuellement offert en accès libre aux citoyens. Cette situation illustre à la fois le manque d'espace pour les collections montréalaises et le manque de fonctionnalité de l'édifice de la rue Sherbrooke, par ailleurs très beau. L'architecture du bâtiment qui abrite la BCM, conçu à une époque où l'accès direct au livre n'était pas l'usage, ne correspond plus aux normes modernes des bibliothèques publiques. Au fil des ans, les rayonnages ont été intégrés dans les salles de lecture, ce qui a obligé la Bibliothèque à sacrifier des places assises offertes à ses utilisateurs, avec pour conséquence que la Bibliothèque centrale de Montréal ne dispose aujourd'hui que de 203 places assises, alors que Vancouver ou Toronto en ont respectivement 1 200 et 1 500 et San Francisco, plus de 2 000. Malgré cela, l'espace libéré n'a permis d'aménager qu'une partie des collections. Aussi l'ensemble de la collection de la BCM est-elle actuellement dispersée en plusieurs endroits : dans les salles de lecture et les «magasins» de la rue Sherbrooke, ainsi que dans un entrepôt de réserve de la rue Iberville qui achemine les livres demandés à la rue Sherbrooke par un service de navette.

En confiant ses collections à la nouvelle bibliothèque, la BCM en permet enfin une exploitation véritable. Nous proposons donc que, à l'instar de la démarche entreprise avec la Bibliothèque nationale, le gouvernement entame des négociations avec la Ville de Montréal pour confier par entente à la Grande Bibliothèque du Québec l'essentiel du fonds de la Bibliothèque centrale de Montréal, ainsi que le mandat d'assurer la mise en valeur et la diffusion de ce fonds. L'entente devra aussi préciser les obligations de la GBQ quant aux services à offrir aux Montréalais

La politique de développement des collections

En réunissant deux collections existantes, la Grande Bibliothèque du Québec réalise une formidable économie au départ. Mais, pour exceptionnelle qu'elle soit, la collection initiale de la GBQ doit d'abord être perçue comme un fonds de démarrage qu'il ne faudra jamais cesser d'agrandir et de renouveler, de manière à répondre aux besoins du grand public et à adapter les collections aux besoins de certaines clientèles spécialisées. Essentiellement, la provenance des nouveaux documents est double.

D'une part, la Bibliothèque nationale du Québec continue à transférer à la GBQ, pour toute sa collection, celui des deux exemplaires qu'elle reçoit en dépôt légal en vue de lui assurer une diffusion publique; dans les cas où la BNQ ne reçoit qu'un exemplaire unique, la diffusion du document est assurée par la GBQ sous une autre forme : microfiche, photocopie, forme numérique ou autre support.

D'autre part, la Grande Bibliothèque du Québec se dote d'une politique d'acquisition et gère elle-même un budget pour l'achat des livres et des documents québécois destinés au prêt, et des livres et des documents étrangers. Une partie de son budget d'acquisition provient de la Ville de Montréal, selon les modalités de l'entente qu'elle signera avec la Grande Bibliothèque du Québec.

La politique d'acquisition doit reposer sur les principes suivants :

- le budget d'acquisition de la GBQ doit permettre un renouvellement des livres qui respecte une norme convenable et qui favorise un rattrapage en ce qui concerne les collections des bibliothèques, aussi bien en langue française qu'en langue anglaise; si une telle norme demeure difficile à établir, nous estimons malgré tout qu'elle devrait équivaloir à un taux de croissance annuel minimal de 6,5 % de la collection de livres et de 10 % de la collection audiovisuelle¹³;

13. **Pour des bibliothèques québécoises de qualité. Guide à l'usage des bibliothèques publiques**, Les Éditions Asted inc., en collaboration avec Les Bibliothèques publiques du Québec et Le Regroupement des CRSBP du Québec, 1996.

- les supports électroniques doivent être privilégiés pour la documentation secondaire (index, bibliographies) ainsi que pour les ouvrages de référence;
- l'acquisition d'information sur demande doit être préférée à l'acquisition de documents spécialisés, surtout en ce qui concerne les périodiques;
- sans faire abstraction des documents liés à l'actualité et donc plus éphémères, la GBQ doit concentrer une partie importante de ses efforts d'acquisition sur les documents voués à une certaine pérennité et continuer à développer les secteurs d'excellence de sa collection initiale : outils de référence, documents pratiques, littérature, arts, sciences humaines et communications;
- les responsables de la GBQ doivent prévoir les conditions entourant les dons de livres et de documents qui lui seront faits.

L'organisation des collections

Chaque bibliothèque a sa propre façon d'organiser ses collections et il reviendra aux spécialistes qui effectueront la description détaillée des besoins d'indiquer aux architectes les voies à suivre. Trois principes généraux, toutefois, nous semblent dès maintenant faire consensus.

Le premier concerne la classification des documents. Rappelons qu'il existe plusieurs systèmes de classification à travers le monde, dont les plus reconnus sont le système Dewey (du nom de son créateur), le système de la bibliothèque du Congrès de Washington et la classification décimale universelle. Dans le but de faciliter le repérage des documents et les échanges entre bibliothèques, et compte tenu des nombreux aspects liés au classement, le comité estime que la GBQ doit uniformiser la classification de ses documents; nous sommes plutôt favorables à l'utilisation du système Dewey, reconnu pour sa convivialité. Des expertises seront nécessaires, ainsi qu'un budget spécifique pour la conversion des documents de la BNQ, qui ne sont pas classés selon le système Dewey.

Deuxièmement, le comité insiste pour que les deux collections, celle de la BNQ et celle de la BCM, soient harmonisées. Que les documents de la BNQ, qui pourront être consultés sur place

mais pas empruntés, se retrouvent ou non sur les mêmes rayons que ceux de la BCM dont la plupart pourront être empruntés, que certaines collections soient mixtes et d'autres pas, ce sont des décisions que prendront les futurs administrateurs de la GBQ, d'autant plus qu'elles reposent sur des considérations diverses, tant sur le plan de la sécurité que de l'architecture générale du bâtiment. Chose certaine, dans notre esprit, il ne s'agit pas de faire cohabiter parallèlement les deux collections sous le même toit, mais bien de permettre aux citoyens qui fréquenteront la GBQ de se retrouver devant une seule grande collection et de pouvoir en repérer rapidement les différentes composantes.

Enfin, dans le même ordre d'idées, l'organisation des collections doit être la plus pratique possible pour la clientèle. Encore là, ceux qui préciseront le concept physique de la GBQ verront à la détailler, mais nous tenons à souligner que les grandes bibliothèques qui, ailleurs, connaissent l'affluence la plus significative, sont celles qui ont organisé leurs services de manière à faciliter la démarche des utilisateurs.

L'information électronique

Il va de soi que la GBQ offrira un accès à une imposante information électronique. La notion de «collection» est ici plus large et bien différente de celle qui renvoie à l'imprimé. Elle englobe, en effet, plusieurs réalités.

D'une part, un nombre croissant de ressources documentaires traditionnelles sont désormais reproduites en mode numérique. La Bibliothèque nationale, par exemple, en collaboration avec une firme d'informatique, numérise chaque année quelques milliers de volumes, d'estampes, d'affiches, de cartes postales, de livres d'artistes et d'enregistrements sonores. Radio-Canada et l'Office national du film numérisent ou sont en voie de numériser leur production et, d'ici quelques années, toutes les émissions de télévision, notamment, seront réalisées en mode numérique. Depuis quelques années, les CD-ROM font partie intégrante du matériel documentaire. De fait, si le support numérique est déjà, ou sera bientôt utilisé systématiquement pour un grand nombre de productions écrites, sonores, audiovisuelles et multimédias, c'est la numérisation de la production passée qui s'avère difficile, en raison des frais qu'elle entraîne : les frais de la numérisation elle-même qui, bien qu'ils tendent à

diminuer avec le temps, demeurent élevés; et les droits d'auteur qui doivent être négociés à la pièce pour les productions qui ont moins de cinquante ans d'âge au Canada et moins de soixante-quinze ans, en Europe. Néanmoins, la production courante et les fonds rétrospectifs seront, à l'avenir, de plus en plus accessibles sous forme numérique.

D'autre part, les instruments électroniques de recherche documentaire sont désormais indissociables des services modernes offerts par une bibliothèque: catalogues virtuels, bibliographies thématiques virtuelles ou banques de données consultables sur serveurs «en ligne» ou sur CD-ROM se développent constamment et sont de plus en plus conviviaux.

Enfin, des réseaux comme Internet, alimentés par des milliers de serveurs, forment un environnement virtuel difficile à maîtriser. Un peu partout, toutefois, les bibliothécaires s'efforcent d'identifier, de sélectionner, d'évaluer, de décrire et d'organiser les ressources documentaires qui y sont diffusées, pour en simplifier l'utilisation par les clients de leur bibliothèque.

Certes, la documentation virtuelle ne remplacera pas de sitôt les rayonnages de livres; mais il faut, dès maintenant, penser la Grande Bibliothèque du Québec en fonction des possibilités qu'offrira le XXI^e siècle. On attend donc de la GBQ, non pas qu'elle refasse ce que font déjà d'autres bibliothèques québécoises et étrangères (numérisation des documents, constitution de catalogues collectifs, etc.), mais qu'elle donne accès à une gamme de services d'information virtuelle la plus complète et la plus conviviale possible. Cela signifie notamment qu'elle sera appelée à collaborer avec des organismes tels que la Cinémathèque, l'Office national du film ou Radio-Canada.

L'accueil d'autres collections

Nous savons, pour les avoir entendus, que d'autres groupes pourraient éventuellement se montrer intéressés à mettre leurs collections à la disposition de la Grande Bibliothèque du Québec. Parmi ceux qui pourraient le faire assez rapidement, il y a, nous l'avons déjà mentionné, l'Université du Québec à Montréal et sa collection de cartes et de livres anciens, ainsi que les diffuseurs, producteurs et utilisateurs de livres adaptés aux personnes atteintes de déficiences visuelles ou auditives.

S'il est trop tôt pour réaliser de tels transferts, nous pensons néanmoins qu'il est important que les responsables de l'implantation du projet manifestent rapidement leur intérêt à l'égard de collections actuellement situées ailleurs et qui pourraient profiter du rayonnement qu'offre une grande bibliothèque pour améliorer leur diffusion.

L'entreposage et l'élagage des collections

La GBQ étant strictement une bibliothèque de diffusion, elle n'a pas, comme d'autres grandes bibliothèques, à prévoir d'espace pour entreposer des collections périmées. Cependant, elle doit planifier l'élagage de ses collections.

5. UNE BIBLIOTHÈQUE TOURNÉE VERS LES CITOYENS QU'ELLE DESSERT

La Grande Bibliothèque est une institution ouverte à tous les publics, francophones et anglophones, sans limite d'âge. Des services spécialisés y traduisent un effort particulier pour rejoindre des clientèles plus ciblées : enfants, adolescents, nouveaux arrivants, personnes en difficulté de lecture, personnes handicapées, travailleurs autonomes, personnes en transition de carrière ou en recherche d'emploi, petites et moyennes entreprises et spécialistes et chercheurs œuvrant dans les disciplines qui correspondent aux créneaux d'excellence des collections regroupées ou développées par la GBQ.

La Grande Bibliothèque du Québec doit être, nous l'avons indiqué, un lieu convivial, c'est-à-dire agréable, invitant et facile d'accès. Il faut souhaiter que celui ou celle qui y entre s'y sente à l'aise et sache rapidement s'y retrouver. Les citoyens de Québec, de Vancouver ou de Toronto se sont littéralement entichés de leur nouvelle bibliothèque et il est certain que les concepts architecturaux qui ont été privilégiés dans ces villes ont joué en faveur de cet engouement: des espaces fonctionnels et aérés, une place publique qui permet les échanges et l'animation, mais sans déranger ceux et celles qui bouquinent, lisent, font de la recherche ou étudient¹⁴.

Nous avons aussi constaté que les grandes bibliothèques ajoutent à leur convivialité lorsqu'elles intègrent, dans leur périmètre même, des services à vocation compatible et complémentaire : cafés, librairies et autres activités commerciales connexes, qui s'inscrivent dans la noblesse du lieu. Nous pensons qu'il serait souhaitable de prévoir des espaces locatifs à cet effet, dans le cadre du projet architectural.

14. Le contraste est frappant entre la bibliothèque de San Francisco, dont l'agora ouverte sur la bibliothèque engendre de nombreux problèmes, et celle de Vancouver dont l'agora vitrée crée une formidable atmosphère d'animation, sans nuire aux utilisateurs des services de la bibliothèque.

Des espaces essentiellement dédiés à la lecture, à la consultation et à la recherche

Pour une région de la taille de celle de Montréal, si on se réfère à ce qui se fait ailleurs et compte tenu des différentes fonctions qu'elle assume, la GBQ est une bibliothèque d'au moins 30 000 mètres carrés. Contrairement à d'autres grandes bibliothèques, par contre, nous proposons que le nouvel édifice, sur environ 90 % de sa superficie, n'accueille que des services au public. La GBQ se consacre, en effet, essentiellement à la diffusion et n'héberge qu'un minimum de services techniques ou administratifs.

Des estimations conservatrices, fondées sur les expériences de San Francisco, de Toronto, de Vancouver et, plus près de nous, de Québec, nous permettent de croire qu'une grande bibliothèque à Montréal accueillerait plusieurs milliers de personnes par jour. Les collections de la Bibliothèque nationale et celles de la Bibliothèque centrale de Montréal verraient donc leur achalandage se multiplier plusieurs fois.

Des mesures maximisant l'accès public

Il est fondamental que la Grande Bibliothèque du Québec soit ouverte au plus grand nombre et d'autant plus que le contexte social et économique présente des signes graves d'exclusion sociale. Trois mesures, en particulier, favorisent l'accès populaire : la gratuité, de longues heures d'ouverture et le libre accès aux rayons de livres.

La gratuité

La question de la gratuité des services des bibliothèques publiques est partout d'actualité, surtout depuis que les innovations technologiques et toute une gamme de nouveaux services ont entraîné la remise en cause de son principe. Les points de vue sur cette question – gratuité ou tarification – sont nombreux et divergents. Ils se dégagent généralement de consensus sociaux et politiques sur l'importance accordée par une société aux différentes fonctions de la bibliothèque : éducation et information aussi bien que loisir et culture. Le choix d'offrir des services gratuits traduit donc une volonté de garantir à tous le libre accès à l'information et contribue à faire bénéficier les citoyens d'une égalité des chances. Ainsi le rôle essentiel de la bibliothèque

dans la vie courante peut-il être préservé : il contribue à maintenir et à développer une démocratie plus éclairée; cette préoccupation permet à tous, du plus démuné au plus fortuné, d'être égaux face à l'appropriation du savoir et de l'information.

Plusieurs bibliothèques québécoises ont commencé à tarifier l'abonnement à leurs services. À la lumière de ces expériences, on constate que la tarification entraîne généralement une baisse de l'utilisation des services de bibliothèque et qu'inversement on peut s'attendre à un accroissement important de la demande en cas d'abandon de la tarification. Dans certains cas, la tarification semble n'avoir été introduite que dans une optique d'uniformisation de la politique générale de tarification qui s'applique à l'ensemble des loisirs municipaux; l'entrée à la patinoire ou à la piscine étant tarifée, on a aussi décidé de tarifier l'abonnement à la bibliothèque, laquelle relève d'ailleurs souvent du service des loisirs.

Dans ce contexte, les services de base de la GBQ seront gratuits : l'accès direct aux collections, l'abonnement, le prêt, l'utilisation sur place, par l'utilisateur, du matériel qui s'y trouve ainsi que les services de consultation et de référence.

Par ailleurs, la GBQ exigera une tarification pour certains services particuliers :

- lorsqu'il y a utilisation de ressources externes pour lesquelles la bibliothèque doit déboursier, comme les banques de données;
- lorsque le service rendu implique l'acquisition d'un bien, par exemple la photocopie;
- lorsqu'il y a utilisation de parties du bâtiment à des fins autres que ses fins propres (location de salles);
- dans le cas de services à valeur ajoutée offerts aux individus et aux entreprises.

Une bibliothèque ouverte le plus longtemps possible

Conscients des frais qu'entraînent de longues heures d'ouverture, nous estimons néanmoins que la GBQ doit proposer l'horaire le plus large et accommodant possible pour ses utilisateurs. L'expérience démontre que l'horaire régulier, c'est-à-dire le même tous les jours de la semaine, est le plus susceptible de

créer des habitudes de fréquentation. Par contre, il nous paraît peu approprié de calquer l'horaire sur les heures traditionnelles de travail, du lundi au vendredi, alors que la majorité de la population est surtout libre hors de ces heures.

Nous proposons environ 70 heures d'ouverture hebdomadaire. En outre, il serait intéressant d'offrir un service minimal de nuit, limité à la consultation.

Le libre accès aux collections

Actuellement, faute de place, 80 % des livres de la Bibliothèque centrale de Montréal sont logés hors de portée des utilisateurs de la bibliothèque qui doivent les demander au comptoir s'ils veulent les consulter ou les emprunter. Par ailleurs, c'est aussi pour des raisons d'espace limité et de vétusté du bâtiment que l'essentiel de la collection de la Bibliothèque nationale du Québec, offerte à la consultation publique dans l'édifice Saint-Sulpice, n'est pas davantage accessible dans les rayons.

La GBQ organise toutes ses collections de manière à ce que ses visiteurs puissent en avoir une vue d'ensemble et y accéder directement, sans passer par des intermédiaires et sans les délais d'attente qu'imposent les demandes au comptoir. Des exceptions peuvent bien sûr être prévues pour certains éléments de collection, notamment les livres rares ou anciens, qu'une manipulation excessive pourrait endommager.

La GBQ doit pouvoir offrir 1 800 places assises pour assurer la consultation sur place des volumes et documents.

Un personnel expert et accueillant

Dans une optique d'ouverture à tous les publics, et comme une utilisation maximale de la GBQ est souhaitée, il est primordial que la nouvelle institution s'assure que tout son personnel réponde adéquatement aux critères de l'«approche-client». Le succès de toute entreprise et de tout service public passe aujourd'hui obligatoirement par des rapports avec les clientèles de qualité irréprochable. La GBQ étant essentiellement une bibliothèque de diffusion, tous ceux et celles qui y travailleront – bibliothécaires, techniciens et autres – doivent démontrer qu'ils ont la facilité et le goût de travailler avec le public.

De plus, compte tenu de la place qu'occuperont les nouvelles technologies dans cette bibliothèque, le personnel doit posséder les connaissances et habiletés nécessaires : informatique de base, Internet et outils modernes de télécommunications n'auront aucun secret pour lui.

Mais, étant donné l'accélération prodigieuse que connaissent les nouvelles technologies, une bonne partie du personnel – particulièrement le personnel de contact – doit posséder une formation professionnelle récente ou, à tout le moins, mise à jour. Un programme de formation continue efficace doit donc être établi et le développement des compétences fait l'objet d'une préoccupation constante de la part de la future administration.

Des services destinés au grand public

Toutes les grandes bibliothèques modernes offrent aujourd'hui des services à peu près similaires : prêt de documents direct ou indirect; référence générale et spécialisée sur place et à distance; sections réservées aux enfants et aux adolescents; accès à l'édition électronique; initiation et accompagnement pour repérer l'information et pour utiliser les nouvelles technologies; activités d'animation culturelle et de mise en valeur des ressources documentaires.

Prêt et référence

La GBQ étant une institution nationale, son rayonnement doit refléter ce statut. Érigée à Montréal, elle se trouve concrètement là où, au Québec, le bassin potentiel de la population à rejoindre est le plus élevé. Les études démontrant que les citoyens fréquentent les bibliothèques situées dans un rayon de sept kilomètres de leur domicile, cela signifie que la GBQ offre indirectement ses services de prêt et de référence aux citoyens qui ne sont pas de sa région immédiate, par le prêt entre bibliothèques, par des services de référence téléphonique et par courrier électronique.

Sections réservées aux enfants et aux adolescents

Comme toutes les bibliothèques ouvertes au grand public, la GBQ consacre une partie de sa surface aux jeunes.

Grands utilisateurs de bibliothèques, les enfants doivent pouvoir trouver à la GBQ des collections et des services conçus en fonction de leurs intérêts; la collection «jeunesse» de la Bibliothèque centrale de Montréal, que diffusera la GBQ, constitue un atout à cet égard.

Quant aux 15 à 17 ans, les espaces et les services qui leur sont consacrés visent à leur fournir un lieu culturel stimulant auquel ils peuvent s'identifier, de manière à éviter le décrochage de la lecture qui survient souvent à cet âge et à faciliter le passage au secteur adulte de la bibliothèque, lorsqu'ils s'en sentent prêts. Les nouvelles technologies occupent une place de choix dans la section des adolescents, et la GBQ fait en sorte que ces jeunes participent activement à l'évolution des collections et des services qui leur sont destinés.

Outils informatiques

Pour fournir un accès à ses propres collections virtuelles et à celles d'autres institutions documentaires, la GBQ offre à ceux et celles qui la fréquentent des équipements informatiques de pointe, en quantité et en puissance suffisantes, de manière à ne pas devoir restreindre trop radicalement leur utilisation. L'équipement doit inclure non seulement des accès à des réseaux virtuels mais aussi des postes de travail assistés par ordinateur où, grâce à la logithèque, il est possible d'importer du matériel et de l'utiliser. Ce secteur évoluant très rapidement, la GBQ doit compter, au moment de son ouverture, environ 500 postes informatiques.

Bien que cela semble relever du détail, nous trouvons particulièrement intéressants les postes de travail pouvant asseoir deux personnes devant un seul écran d'ordinateur, comme on en voit dans certaines grandes bibliothèques.

Accompagnement et formation des usagers aux nouvelles technologies

L'évolution fulgurante des nouvelles technologies de l'information conduit les bibliothèques à assumer un rôle actif pour guider l'utilisateur à travers la multitude de sources documentaires électroniques. En effet, l'accès à ces sources ne devient intéressant que s'il s'accompagne de modalités de consultation

rapides, simples et peu coûteuses. Mieux, il faut viser à développer, chez l'utilisateur, sa capacité d'évaluer et de choisir ses sources.

Le personnel affecté à ces tâches doit donc être lui-même bien au courant de l'offre et de la demande documentaires ainsi que des modalités de fourniture d'information et il doit maîtriser parfaitement le maniement des ordinateurs et des différents programmes informatiques, des CD-ROM et des bases de données.

Activités d'animation et de mise en valeur des ressources d'information

La GBQ est d'abord une bibliothèque de diffusion et, à ce titre, elle s'engage activement dans la promotion et la valorisation de la lecture et de ses collections et, notamment, de l'édition québécoise. Pour le grand public qui la fréquente, elle le fait à travers des activités d'animation, des expositions, des visites guidées, son site virtuel, l'accueil de groupes scolaires ou d'autres clientèles ciblées, etc. Elle s'associe également à d'autres institutions, mouvements ou événements qui ont aussi une vocation de diffusion culturelle, pour y compléter une offre culturelle d'où le livre est, aujourd'hui, souvent absent.

Des services spécialisés, destinés à certaines clientèles cibles

La Grande Bibliothèque du Québec est une institution où l'accès public est maximal, le personnel hautement qualifié et les services pour le grand public, exemplaires. Elle est tout cela et plus encore. Outil d'intégration sociale et de lutte contre l'isolement urbain, elle offre aussi des services spécialisés, adaptés à certaines clientèles plus ciblées.

Services adaptés aux personnes handicapées

Depuis une quinzaine d'années, le Québec, à l'instar d'autres pays, vise une participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie sociale. Plusieurs bibliothèques ont ainsi adapté leurs services en conséquence et, dans leur cas, la fréquentation par les personnes handicapées se compare tout à fait à celle de la population en général. On a aussi constaté que l'équipement des bibliothèques destiné à cette clientèle profite aussi

bien aux personnes âgées et à celles qui vivent des difficultés d'apprentissage qu'à celles qui éprouvent des difficultés visuelles ou auditives ou des problèmes de mobilité.

Sur ce plan également, la GBQ doit constituer un modèle d'accessibilité et de services adaptés. Son concept architectural et son aménagement intérieur doivent être conçus, avec le concours de l'Office des personnes handicapées du Québec, de façon à ce que l'accès physique, extérieur et intérieur, tienne compte des différents types de déficiences, et que des services adaptés d'accueil, d'accompagnement et de référence y soient dirigés par un personnel formé et disponible. Par ailleurs, cela ne dispense pas de continuer à offrir les services de livraison à domicile auxquels la clientèle atteinte de déficience visuelle a droit depuis de nombreuses années.

La GBQ ne doit pas simplement permettre aux personnes handicapées de pouvoir y circuler; elle doit aussi, à l'instar de la grande bibliothèque de San Francisco qui est un modèle du genre, offrir du matériel adapté aux déficiences visuelles, auditives ou autres: nous pensons ici à la littérature générale qui traite des différentes déficiences, à la documentation spécialisée et, surtout, aux collections répondant aux besoins particuliers de ces clientèles : vidéos sous-titrés pour les personnes sourdes, livres en langage de signes pour les enfants sourds, imprimés en gros caractères, livres-cassettes, livres en braille pour personnes ayant des déficiences visuelles, édition électronique adaptée, etc.

Une telle collection de plus de 7 000 titres existe déjà au Québec, mais elle n'est pas regroupée. Diffuseurs, producteurs et utilisateurs s'entendent sur la pertinence de créer un lieu unique de centralisation et de diffusion de cette collection. La création de la GBQ s'avère une occasion exceptionnelle, non seulement pour regrouper cette collection mais aussi pour en promouvoir l'accès et la développer. Une démarche de concertation est en cours pour préciser la mission et l'encadrement administratif de ce futur guichet unique.

Services aux nouveaux arrivants

La présence importante d'immigrants provenant de 150 pays différents – près d'un demi-million de personnes – caractérise aujourd'hui très nettement la réalité de la grande région de Montréal. Or, dans le domaine des bibliothèques, deux faits sont observables : d'une part, si la bibliothèque ne s'adapte pas à la clientèle des nouveaux arrivants, ceux-ci peuvent en être rapidement exclus en raison des obstacles linguistiques; on constate, d'autre part, que là où un effort particulier est fait pour atteindre les nouveaux arrivants, ceux-ci deviennent des utilisateurs parmi les plus assidus de la bibliothèque. On remarque d'ailleurs que le degré de notoriété de l'actuelle Bibliothèque de Montréal atteint 72 % chez les différentes communautés installées dans la métropole. Il faut aussi souligner la remarquable popularité de bibliothèques telles que celles de Saint-Laurent ou de La Salle, auprès de leur clientèle immigrante.

La Grande Bibliothèque du Québec doit donc offrir aux nouveaux Québécois des ouvrages de littérature générale et des livres pour la jeunesse dans leur langue maternelle, en complément de ce qui se fait déjà dans les bibliothèques de quartier. Elle le fait à la fois pour leur permettre de conserver un lien avec leur culture d'origine et pour répondre à des besoins culturels de base. Elle peut aussi, comme le font de nombreuses bibliothèques, organiser des activités d'animation sur des thématiques liées aux pays d'émigration. Ces collections et ces activités attirent les nouveaux arrivants et intéressent généralement tous les utilisateurs de la bibliothèque, qu'ils apprennent des langues secondes ou qu'ils se passionnent simplement pour les cultures d'ailleurs. En permettant à tous de se familiariser avec les différences, elles sont un moyen de favoriser l'ouverture au monde et de combattre l'intolérance.

Mais, une grande bibliothèque doit surtout faciliter l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants au Québec. À cet effet, nous attendons de la GBQ qu'elle propose :

- de l'information sur le Québec comme société d'accueil;
- de l'information sur les problématiques liées à l'intégration;

- des collections spéciales destinées à l'apprentissage de la lecture en français¹⁵;
- des laboratoires de langue pour apprendre le français; ils offriront également la possibilité d'apprendre d'autres langues.

Une bibliothèque peut ainsi devenir un outil majeur d'aide à l'intégration des nouveaux arrivants. Pour renforcer cette fonction, un lien étroit devrait s'établir, dès le départ, entre les ressources traditionnelles chargées d'accueillir les immigrants et la bibliothèque; à New York, par exemple, les autorités qui encadrent l'accueil incitent systématiquement les immigrants à se rendre à la bibliothèque de Queens, dès leurs premiers jours au pays. Enfin, nous insistons sur le fait que la volonté d'intégrer les nouveaux arrivants doit se refléter dans l'organisation physique de la bibliothèque afin de permettre à ces clientèles de s'approprier toute la bibliothèque.

Services d'apprentissage pour les personnes en difficulté de lecture

Rappelons-le : 43 % des Québécois âgés de 16 à 69 ans n'ont pas les capacités suffisantes pour satisfaire à la plupart des exigences de la lecture courante et, parmi eux, 19 % qui sont aux prises avec des difficultés majeures. Il va sans dire que ces personnes constituent un segment important de la population pour qui la bibliothèque représente un univers, sinon inaccessible, à tout le moins peu familier et sans doute peu attrayant.

Au Québec, plus d'une centaine d'associations travaillent à contrer l'analphabétisme; la majorité d'entre elles sont réunies au sein du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ). La Grande Bibliothèque du Québec

15. Une étude récente conclut que «malgré quelques exceptions, l'intérêt [des immigrants adultes de la région de Montréal, admis au Québec entre 1992 et 1995] pour l'apprentissage de la langue est indubitable et demande à être encouragé et soutenu. [...] Ceux dont les attentes ont été comblées par les services actuels souhaitent pouvoir poursuivre un parcours de formation qui leur procurerait une plus grande maîtrise de la langue, en accord avec leurs objectifs et leurs ambitions.» Hoa Nguyen et François Plourde. **Les besoins relatifs à l'apprentissage et à l'usage du français chez les immigrants adultes admis au Québec entre 1992 et 1995 et ne connaissant pas le français (région de Montréal)**, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 14 février 1997.

n'a évidemment pas à se substituer à ces groupes, pas plus qu'aux écoles, puisqu'elle ne dispense ni cours de lecture, ni cours d'écriture. Cependant, elle a un rôle essentiel et complémentaire à jouer pour soutenir le travail des groupes d'alphabétisation et leur fournir des ressources significatives.

À cet effet, elle propose des collections adaptées (ouvrages répondant à des critères particuliers de lisibilité, gros caractères, livres-cassettes, didacticiels) et des services de soutien aux groupes d'alphabétisation ou, directement, aux personnes en démarche d'alphabétisation : un personnel spécialisé peut, par exemple, aider les autodidactes à se servir des logiciels d'apprentissage. Des activités d'animation sont également indispensables pour permettre aux personnes en difficulté de lecture de se familiariser avec les services offerts par la GBQ.

Pour les Québécois ne parlant pas le français, ce qui est le cas de nombreux nouveaux arrivants, les difficultés d'apprentissage sont encore plus grandes que pour ceux qui connaissent déjà les codes inhérents à la langue. Le personnel doit donc aussi être en mesure d'encadrer ces cas spécifiques.

Mais le principal défi pour la GBQ, en ce qui a trait aux personnes en difficulté de lecture, sera bien d'attirer cette clientèle vers elle. La promotion, en effet, ne peut pas passer par l'écrit et doit donc être particulièrement bien ciblée. Aussi la GBQ a-t-elle tout intérêt à se concerter avec le RGPAQ, avec les groupes d'alphabétisation et avec les bibliothèques de la région montréalaise qui travaillent déjà avec ces clientèles. La Bibliothèque de Montréal, par exemple, dispose d'une expertise remarquable en la matière avec ses «Collections pour tous» et son «Guide d'accueil», qui ont fait école au Québec.

Services de soutien au cheminement de carrière

La transition de carrière s'applique désormais à de nombreuses circonstances de la vie, liées aussi bien au contexte économique et social (réduction d'effectifs, départs volontaires, déplacement d'entreprises) qu'à la situation familiale (divorce, charges parentales, désir de travailler à temps partiel ou réduit) et aux étapes normales et prévisibles de la vie personnelle (retraite, insatisfaction face au travail actuel, réorientation, nécessité financière). Cette notion se traduit notamment par une augmentation considérable de gens à la recherche d'emplois, lesquels sont particulièrement nombreux à Montréal.

Une démarche de recherche d'emploi suppose avant tout de pouvoir repérer de l'information sur les employeurs potentiels, les postes offerts, la meilleure façon de se préparer à une entrevue, la formation, etc. Au Québec, la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) – bientôt Emploi-Québec – joue un rôle de premier plan en matière de développement de la main-d'œuvre. Aucun organisme, toutefois, n'a pour mandat exclusif d'informer l'ensemble de la population sur la totalité des sujets relatifs à la recherche d'emploi ou à la réorientation de carrière.

Les bibliothèques publiques ont pour mission de démocratiser l'accès à l'information et de contribuer à la formation continue de la population. Elles regroupent l'information, la mettent à jour et guident ceux qui souhaitent l'utiliser. Elles proposent des heures d'ouverture étendues et sont accessibles à tous. Elles sont donc toutes désignées pour informer la population en matière de développement de la main-d'œuvre. Mais, contrairement à un usage en cours aux États-Unis depuis une quinzaine d'années, aucune bibliothèque publique québécoise n'a encore ciblé la clientèle en transition de carrière : dans chaque bibliothèque, l'information est parcellaire et dispersée.

En collaboration avec les instances appropriées et avec un souci constant de complémentarité et de non-duplication avec les organismes existants, la GBQ crée un modèle qui répond aux besoins de la population locale et fournit un soutien aux autres bibliothèques publiques pour les aider à importer le modèle en région.

La GBQ offre ses services de soutien au cheminement de carrière aux personnes sans affiliation institutionnelle qui sont en quête d'information sur l'emploi, le marché du travail, les postes offerts, les démarches à faire pour obtenir un emploi ou de la formation et les étapes de la vie professionnelle. Il s'agit d'une clientèle polarisée quant à la scolarité et aux moyens – dont l'habileté à utiliser l'information –, un facteur que doit prendre en compte la prestation de services¹⁶. Des collections

16. En Pennsylvanie, par exemple, 70 % des utilisateurs de tels centres d'information sur l'emploi et la carrière sont des nouveaux venus à la bibliothèque. Il faut donc soigner particulièrement la visibilité de ces centres pour rejoindre leur clientèle potentielle.

spécialisées sont constituées et un accès est fourni aux bases de données (ex. : banques de postes) et aux logiciels pertinents (ex. : rédaction de curriculum vitae).

Pour s'assurer de la complémentarité de ses services avec ceux qui existent déjà, la GBQ maintient des liens étroits avec tous les partenaires potentiels et met au point des mécanismes adéquats de référence mutuelle.

Services aux entreprises

Le secteur industriel québécois est nettement dominé par la PME puisque, bon an mal an, les entreprises employant moins de 100 personnes représentent 98 % de l'ensemble des entreprises québécoises. De plus, pendant que le nombre d'entreprises québécoises – environ 175 000 – semble se stabiliser depuis 1995, on assiste à l'arrivée, sur le marché du travail, d'un nombre croissant de travailleurs dits «indépendants», c'est-à-dire travaillant pour leur propre compte, constitués ou non en entreprise : le demi-million de travailleurs indépendants que compte le Québec connaît une croissance annuelle de 3,3 %, qui s'est essentiellement amorcée en 1991 et se poursuit depuis lors.¹⁷

Cette forte prédominance de travailleurs ne pouvant pas compter sur les ressources documentaires de grandes entreprises, à une époque qui produit et diffuse plus d'information que toutes les époques antérieures réunies, milite en faveur de services qui leur sont expressément destinés. Avec la tertiarisation des économies et la reconnaissance de plus en plus forte de l'individualité, la maîtrise des connaissances constitue un enjeu majeur au chapitre de la performance sur le marché du travail. Dans cette compétition, la clé du succès devient alors la facilité d'accès à une information de qualité.

La demande potentielle des entreprises et travailleurs indépendants est donc énorme en ce qui a trait à l'obtention d'information, mais à condition que celle-ci soit livrée de façon précise et dans des délais rapides. Il ne semble pas que la tarification de tels services soit une contrainte.

17. Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, **Les PME au Québec. État de la situation**, Édition 1997.

À l'instar d'autres grandes bibliothèques, la GBQ développe donc des services à valeur ajoutée, destinés aux individus et aux entreprises : recherche sur demande, livraison de documents, reproduction de documents. Comme ailleurs, ces services sont tarifés.

6. UN PÔLE DE COOPÉRATION ET DE LIAISON CONTINUE POUR TOUT LE QUÉBEC

La réalisation de la Grande Bibliothèque du Québec nécessitera des investissements importants. L'établissement sera situé à Montréal, mais il va de soi que l'ensemble du Québec puisse, en toute équité, en profiter. Par ailleurs, la création d'une grande bibliothèque québécoise ne peut évidemment pas constituer une panacée aux différents problèmes de plusieurs de nos bibliothèques publiques.

Aussi le comité estime-t-il qu'il est très important de s'assurer que le budget mis à la disposition de la GBQ par le gouvernement n'érode pas ceux qui sont actuellement dévolus aux bibliothèques publiques. De même, nous croyons que des efforts doivent être faits pour améliorer les programmes gouvernementaux existants; c'est le cas, par exemple, des paramètres du programme courant pour l'achat de livres qui, tels qu'ils sont actuellement libellés, ne tiennent pas compte de l'indice de richesse des municipalités, ce qui a pour effet de favoriser les municipalités dont le pouvoir de dépenser est supérieur à la moyenne.

Ces mises au point étant faites, nous sommes convaincus que la Grande Bibliothèque du Québec va contribuer à l'élaboration et au maintien d'un réseau documentaire cohérent et fort, sur l'ensemble du territoire. Elle le fera en partageant ses ressources, mais surtout en suscitant une action concertée entre bibliothèques et en exerçant le rôle de chef de file plutôt que d'autorité. Ce rôle de chef de file devrait pouvoir s'appuyer sur des structures régionales fortes et il nous paraît important que le colloque sur les bibliothèques publiques qui aura lieu cet automne soit l'occasion de préciser les modalités d'une telle interaction entre la GBQ et les bibliothèques publiques. Cette concertation doit également s'établir avec d'autres institutions documentaires telles que les bibliothèques gouvernementales, les Archives nationales, la Cinémathèque, etc.

L'utilisation optimale et exemplaire des nouvelles technologies

Dès le début de nos travaux, nous avons voulu imaginer une Grande Bibliothèque que ses ramifications virtuelles déploieraient jusque dans les plus petites villes du Québec et relieraient à l'ensemble de la Francophonie.

L'idée est belle et sera, un jour, réalité. L'autoroute de l'information croît déjà à un rythme exponentiel. Les problèmes actuels posés par les nouvelles technologies de l'information – surutilisation, lenteur ou incompatibilité des systèmes, technologie imparfaite, faible pénétration – sont appelés à se résorber d'ici quelques années. Les coûts aujourd'hui encore très élevés de la numérisation sont susceptibles de décroître. Les lois nationales et les conventions internationales régissant le droit d'auteur essayent présentement d'adapter le droit d'auteur aux nouveaux environnements électroniques. Les outils permettant d'assurer la confidentialité des transactions et la protection des informations se peaufinent constamment.

Bref, la diffusion des connaissances sans contrainte de temps et d'espace est désormais possible et, à l'instar de bien d'autres, nous sommes convaincus que les nouvelles technologies de l'information, sans jamais supplanter le livre, constituent, à moyen et long termes, une voie d'avenir prometteuse et révolutionnaire pour les bibliothèques. Elles offrent en particulier la possibilité de repenser et de perfectionner les services traditionnels et d'en démocratiser davantage l'accès.

Certes, pour quelque temps encore, un optimisme modéré est de rigueur. En 1997, les bibliothèques du Québec ne sont pas encore toutes branchées sur le réseau des réseaux, Internet, et ne maîtrisent pas toutes l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. De plus, elles n'ont pas toutes automatisé leur gestion documentaire : une enquête menée récemment par l'Association des bibliothèques publiques du Québec révélait que 26 % des 110 bibliothèques publiques qui avaient répondu au sondage n'étaient pas encore automatisées¹⁸. Enfin, la norme Z39.50, qui fournit un accès électronique régional, national et

18. «Étude sur le traitement documentaire dans les bibliothèques publiques du Québec», *Défi*, vol 12, no 1, avril 1997.

international aux bibliothèques, n'est pas non plus implantée partout : la même enquête démontrait que 5 % des bibliothèques automatisées possédaient des systèmes maison qui ne sont probablement pas conformes aux différentes normes en cours dans les bibliothèques, dont la norme Z39.50.

Mais, en même temps que prévaut encore une certaine pauvreté informatique, plusieurs bibliothèques québécoises – pour le moment la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque de Montréal et les bibliothèques universitaires – ont déjà une pratique reconnue en ce qui a trait à la coopération, notamment dans le domaine virtuel.

Ces deux situations, pour paradoxales qu'elles soient, militent autant l'une que l'autre en faveur du rôle structurant que doit assumer la GBQ dans la constitution du pan québécois de la bibliothèque virtuelle universelle. Elle le fera :

- en stimulant la participation des institutions et en orientant cette participation;
- en fournissant, au besoin, son expertise;
- en stimulant la participation des bibliothèques au catalogue collectif québécois, par la promotion et l'aide à l'implantation de normes, règles et protocoles d'accès;
- en permettant aux individus d'accéder, à distance et au moyen de la bibliothèque virtuelle, au plus grand nombre possible de sources dont elle détient les droits;
- en encourageant la mise sur pied de consortiums d'achat ou d'abonnement à des sources externes pour une desserte institutionnelle, ainsi que l'établissement de plateformes d'exploitation collectives (harmonisation des interfaces, négociations collectives de licences, etc.);
- en offrant la numérisation¹⁹ sur demande pour les ouvrages de sa collection, dans le respect du droit d'auteur et l'esprit du prêt entre bibliothèques; pour ce faire, dans chacune des régions administratives du Québec, elle dote une biblio-

19. La numérisation du patrimoine documentaire québécois demeure du ressort de la Bibliothèque nationale du Québec.

thèque publique d'une station Ariel²⁰ et en fait ainsi un relais pour la population de la région;

- en assurant une veille technologique auprès des bibliothèques et de leurs partenaires institutionnels, publics et privés;
- en favorisant les alliances stratégiques et en y participant, notamment avec les bibliothèques universitaires, pour le développement des systèmes informationnels.

Enfin, la GBQ se veut un instrument majeur de l'alphabétisation technologique du grand public. Elle met à la disposition des autres institutions les outils pédagogiques qu'elle crée pour sa propre clientèle.

Planification, expertise et recherche dans le domaine des bibliothèques publiques

En 1987, le Rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec, *Les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager*, reconnaissait le besoin vital de l'autorité gouvernementale pour la planification et le développement d'un vrai réseau de bibliothèques publiques. « Cette fonction ne peut s'exercer qu'en misant sur un personnel en nombre suffisant, possédant la compétence requise et œuvrant à l'intérieur d'une structure appropriée », affirmait alors la Commission.

À l'époque, la Direction des bibliothèques publiques du ministère des Affaires culturelles ne comptait que trois employés. Or, la réorganisation administrative effectuée au gouvernement depuis le début des années quatre-vingt-dix, et qui a aussi touché le ministère de la Culture et des Communications (MCC), a encore réduit les effectifs du ministère : la Direction qui aurait dû grandir a été abolie. À court et moyen termes, il est peu probable que de nouvelles ressources permettent au MCC de remettre la structure sur pied et de lui fournir les moyens adéquats. Le leadership national réclamé il y a dix ans est donc toujours à bâtir.

20. Une station Ariel est l'équivalent d'un «super télécopieur» qui permet de numériser instantanément un document et de le transmettre aussitôt au demandeur sur Internet.

C'est dans cette optique que nous proposons de confier à la GBQ une fonction importante de planification, d'expertise et de recherche, à mettre au service des bibliothèques publiques du Québec. L'équipe de la GBQ, qui assume cette fonction, est chargée de la documentation, la connaissance et l'analyse susceptibles d'aider le réseau québécois des bibliothèques publiques à se consolider.

Elle fournit un service d'information et de référence aux bibliothèques et aux associations qui les représentent, aux bibliothécaires ainsi qu'aux municipalités. Elle peut, par exemple:

- œuvrer à établir des politiques communes et, à cet effet, coordonner des programmes et activités nationales sur des objets ou activités touchant le milieu des bibliothèques publiques;
- offrir soutien et conseils aux autres bibliothèques pour les aider à adapter leurs services à des clientèles bien ciblées : entreprises et travailleurs autonomes, personnes en transition de carrière, personnes ayant des déficiences, etc.;
- permettre aux autres bibliothèques de bénéficier de son expertise en matière de développement de collections (électroniques ou autres), de formation, d'animation, d'aménagement des bibliothèques, etc;
- en collaboration avec les universités, susciter et soutenir des recherches approfondissant des thèmes utiles aux bibliothèques publiques : les comportements des clientèles, le repérage d'information, la bibliothèque virtuelle, etc.
- établir des ententes de partenariat avec d'autres institutions (universitaires, collégiales, entreprises, etc.) afin d'assurer le développement technologique, le prêt entre bibliothèques, l'amélioration des accès ou la rationalisation des budgets d'achat de documents et afin de bonifier l'exploitation de ressources documentaires et d'établir des liens entre les producteurs et les diffuseurs;
- établir des ententes avec d'autres bibliothèques francophones dans le but d'aider au repérage de documents spécialisés parfois difficiles à trouver à partir des sources courantes.

Des collections qui circulent

Par rapport à d'autres provinces canadiennes, les bibliothèques publiques québécoises accusent un retard important en ce qui a trait aux moyens mis en place pour leur permettre de travailler en réseaux et de partager efficacement leurs ressources. À titre d'exemples, signalons qu'en 1996, alors que 237 000 prêts entre bibliothèques étaient effectués en Ontario, on n'en comptait que de 114 000 au Québec; en outre, l'essentiel (84 %) de ces prêts au Québec provenaient des Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) alors que, pourtant, les bibliothèques publiques non reliées à de tels centres desservent 80 % de la population québécoise.

La Grande Bibliothèque irrigue donc concrètement le réseau québécois en lui fournissant, bien sûr, des services de prêt entre bibliothèques et en stimulant la pratique. Mais la GBQ assure aussi la rotation de certaines collections : documents destinés aux personnes ayant des difficultés de lecture ou aux nouveaux arrivants, par exemple. De plus, compte tenu de son rôle national et de l'outil exceptionnel que constituera le catalogue collectif virtuel, nous croyons que la GBQ doit coordonner un programme national de développement des collections.

7. LES COÛTS, LE FINANCEMENT ET L'EMPLACEMENT DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

L'estimation que nous faisons des coûts de construction, d'aménagement et, par la suite, de fonctionnement de la Grande Bibliothèque du Québec se fonde sur une surface de 30 000 mètres carrés qui répondrait aux exigences du concept que nous avons élaboré.

Les coûts d'immobilisations

En 1995, 99 nouvelles bibliothèques publiques ont été construites en Amérique du Nord, totalisant 2 102 851 pieds carrés. À partir de ces données²¹ et du coût de l'ensemble des projets, on obtient un coût moyen de 1 970,14 \$ canadiens par mètre carré en 1995; ce chiffre inclut les travaux, les honoraires et diverses dépenses qui y sont liées mais exclut les frais de déménagement des collections et du personnel. Compte tenu de l'inflation des coûts entre 1990 et 1995, on peut supposer une indexation de 2,5 % par année, ce qui nous permet de fixer le coût moyen du mètre carré à 2 019 \$ aujourd'hui.

Par ailleurs, à partir du même type de données, nous pouvons estimer un coût moyen, pour le mobilier et les équipements de base, de 207,96 \$ le mètre carré, en 1997 également. À cela s'ajoute l'acquisition des équipements informatiques et spécialisés qui peut être évaluée à près de 150 \$ le mètre carré, ce qui inclut l'achat de dix postes Ariel pour les bibliothèques publiques du Québec.

Rappelons que les responsables de grandes bibliothèques publiques construites ailleurs nous ont fortement conseillé de réserver une fraction du budget initial du projet pour les changements et imprévus qui surviennent durant l'année suivant l'ouverture de la bibliothèque. Le coût de construction et d'aménagement de la GBQ ne devrait donc pas excéder 2 500 \$ le mètre carré, en incluant le prix du terrain.

21. Voir les deux tableaux en annexe.

La construction et l'aménagement de la GBQ en 1998, selon des normes de qualité comparables à celles de bibliothèques publiques modernes mais sans rayonnage compact, nécessiterait donc un budget maximal de l'ordre de 75 millions de dollars (en dollars de 1997).

Les coûts du fonctionnement annuel

Compte tenu des services proposés, du personnel et des différents mandats qu'assume la GBQ, et à partir des budgets de fonctionnement attribués dans des institutions comparables, il est réaliste de penser qu'en régime de croisière, le budget de fonctionnement de la Grande Bibliothèque du Québec sera d'environ 25 millions de dollars.

Nous avons tout lieu de croire qu'il sera possible d'aller chercher environ 50 % de ce budget à même des programmes existants (tableau 9). Les sources principales seraient la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications qui transféreraient à la GBQ les crédits respectivement alloués à la Bibliothèque centrale de Montréal et à la Bibliothèque nationale pour leur fonction de diffusion. Les autres contributions servent à la réalisation de services spécialisés : le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les services adaptés

TABLEAU 9

PROVENANCE POSSIBLE* DE CRÉDITS RECYCLÉS POUR LE FONCTIONNEMENT ANNUEL DE LA GBQ

Provenance	Crédits recyclés
Ville de Montréal	
▶ BCM (diffusion)	5,9 M\$
▶ BCM (acquisition)	2,2 M\$
Ministère de la Culture et des Communications	
▶ BNQ (diffusion)	2,0 M\$
▶ Institut Nazareth et Louis Braille et Magnétothèque	0,5 M\$
Ministère de la Santé et des Services sociaux	
▶ services adaptés aux personnes handicapées	1,3 M\$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité	
▶ soutien au cheminement de carrière	1,0 M\$
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	
▶ services aux nouveaux arrivants	à déterminer
TOTAL	12,9 M\$

* Ces éléments ont été discutés mais n'ont pas fait l'objet d'ententes formelles au moment de la publication du rapport.

aux personnes handicapées; le ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour les services de soutien au cheminement de carrière; le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour les services aux nouveaux arrivants.

La GBQ peut aussi compter sur des revenus autonomes provenant notamment de la tarification de certains services tels, par exemple, les services aux entreprises.

Les conditions qui devraient guider le choix du site

La vocation «grand public» du projet de grande bibliothèque mérite qu'une attention particulière soit accordée à son emplacement. Le choix le plus rentable sera celui qui saura satisfaire aux exigences du programme des besoins, en parfaite adéquation avec les potentiels urbains et les caractéristiques physiques des sites sélectionnés.

Pour effectuer cette sélection, les critères suivants sont suggérés.

Bâtiment conçu spécifiquement en fonction de ses besoins

La GBQ est logée dans un bâtiment spécifiquement conçu et aménagé en fonction des nombreuses activités qui découlent de ses mandats, afin d'en optimiser les impacts, de les réaliser au meilleur coût et de faciliter son utilisation par les usagers.

Site offrant une mixité de fonctions urbaines et une affluence engendrée par une concentration commerciale

La GBQ se situe dans un lieu facilitant la mise en valeur de ses produits et services. Pour accroître son pouvoir d'attraction et de rétention des divers publics, on valorisera un site offrant une mixité de fonctions culturelles et commerciales qui permet à la GBQ de tirer profit de la zone d'affluence.

Site offrant une mixité de fonctions culturelles

La spécificité de la GBQ lui dicte de rechercher des rapports de complémentarité et de proximité avec les autres institutions culturelles montréalaises : ses fonds littéraires et musicaux la

rapprochent des lieux de diffusion en arts d'interprétation; ses collections de livres d'artistes, d'affiches ou d'estampes la rapprochent des lieux spécialisés en arts visuels; ses fonds patrimoniaux et universels la rapprochent des établissements universitaires. Un emplacement à proximité de tels pôles culturels renforcerait la vitalité de Montréal, métropole culturelle du Québec, et serait bénéfique pour l'achalandage de cette bibliothèque.

Carrefour d'axes de grande circulation – site bien desservi par le transport en commun

Le site choisi devra être facile d'accès, bien en vue et au cœur de la convergence des activités humaines, au carrefour d'axes de grande fréquentation. Une liaison directe avec un édifice de métro existant ou avec un raccordement potentiel sera un avantage certain; dans l'impossibilité d'un raccordement direct, une distance maximale de 300 mètres d'une sortie de métro pourrait être acceptable, soit une marche d'une durée de trois minutes.

La proximité d'artères urbaines importantes est avantageuse pour l'accès des automobilistes et des camions de livraison.

Stationnement

Le terrain devra permettre la construction d'un garage souterrain à des coûts abordables ou se situer à proximité de stationnements publics. La capacité, l'étagement et le mode de fonctionnement répondront aux exigences du programme des besoins de stationnement du personnel et des visiteurs, ainsi qu'aux exigences du service d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Caractéristiques du terrain

Le terrain devra avoir la superficie nécessaire pour contenir un édifice d'une superficie construite d'au moins 30 000 mètres carrés. Une implantation au sol de 5 000 à 7 000 mètres carrés pour le rez-de-chaussée serait idéale, compte tenu du fait qu'il est préférable d'offrir le plus de services au public à ce niveau. S'ajouteront les espaces pour les dégagements, les reculs et l'aménagement paysager.

Advenant une réalisation par phases du complexe immobilier de la bibliothèque, ou d'une réalisation conjointe avec d'autres partenaires, l'examen des propositions prendra en considération la qualité du projet architectural d'ensemble dans lequel s'insérera la bibliothèque, ainsi que la nature et la solidité des garanties offertes par les promoteurs pour sa bonne réalisation, de même que la capacité à respecter les engagements pris pour réaliser le projet d'ensemble dans les délais impartis.

Environnement

Le choix du site doit nécessairement répondre aux exigences du programme de construction qui tient compte des besoins à long terme, afin d'éviter la désuétude du voisinage de cette bibliothèque. Le plan directeur d'aménagement de la région Ville-Marie et des arrondissements limitrophes, issu du consensus des acteurs urbains, laisse présager la réalisation des objectifs poursuivis qui sont la vitalité économique accrue, l'amélioration de la qualité de l'environnement et la conservation du caractère humain par l'accroissement du nombre de résidents au centre de la ville.

L'emplacement de la GBQ doit permettre de conserver les liens symboliques et historiques qui l'unissent à l'espace montréalais depuis ses origines.

Les vues et perspectives urbaines, les attraits naturels des sites environnants, les dominantes physiques et les caractéristiques de l'environnement construit pourront influencer l'implantation, la volumétrie ainsi que l'expression architecturale et urbanistique de la nouvelle bibliothèque, dans un souci d'intégration harmonieuse au contexte urbain.

Modalités d'acquisition

La réalisation imminente de la construction ne peut être tributaire de délais entraînés par des procédures d'acquisition compliquées ou par des ententes d'utilisation du terrain qui seraient hasardeuses ou problématiques. Par exemple, la cession d'un terrain qui répondrait aux critères précités, par la Ville de Montréal ou par l'État, faciliterait la réalisation du projet.

Les préoccupations concernent ici la tenure foncière, le statut du ou des propriétaires, le remembrement réalisé ou à faire des terrains, l'évaluation et les coûts d'acquisition ou les conditions des ententes d'utilisation à long terme.

Le bilan des avantages et inconvénients relatifs à chacun des critères d'emplacement et leur pondération permettra, en regard d'un site donné, de statuer sur sa capacité à répondre aux exigences du programme des besoins établi pour l'édifice de diffusion de cette bibliothèque.

8. LES ÉTAPES QUI ENTOURENT LA NAISSANCE DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE

La création de l'institution

Compte tenu du concept original qui est proposé, la nouvelle institution étant créée à partir de deux autres institutions, l'une municipale et l'autre gouvernementale, il nous paraît nécessaire que la Grande Bibliothèque du Québec ait sa loi propre. De plus, l'adoption d'une loi par le gouvernement revêt un caractère symbolique qui illustre l'importance que le Québec accorde au projet.

Nous insistons également sur le fait – fondamental – que les deux principales instances participantes, la Ville de Montréal et la Bibliothèque nationale du Québec, soient représentées au sein du conseil d'administration de la GBQ, afin qu'elles aient leur mot à dire sur la gestion de l'institution à laquelle elle confient leurs collections.

Enfin, en attendant l'adoption de la loi, nous proposons qu'un comité provisoire soit créé au cours de l'été pour amorcer les travaux qui permettront à la Grande Bibliothèque de naître.

Les protocoles d'entente

La Grande Bibliothèque du Québec devra conclure des ententes, de manière à bien encadrer son partenariat avec chacune des institutions qui participeront au montage des collections de la GBQ et donc, au premier chef, avec la Bibliothèque nationale du Québec et avec la Bibliothèque centrale de Montréal. Dans les deux cas, ces ententes devront préciser:

- les collections qui sont confiées à la GBQ;
- les mandats qui sont confiés à la GBQ;
- les obligations de la GBQ à l'égard de chacun de ses partenaires;
- les modalités de transfert de ressources humaines, financières et matérielles, le cas échéant.

Le programme des besoins

Ce qu'on appelle couramment le «programme des besoins» est un document de référence, synthétique et exhaustif, qui précise dans ses moindres détails les besoins du nouveau bâtiment. Préparé par des spécialistes, il devient le principal outil pour planifier la matérialisation du concept. Sa réalisation passe par une réflexion sur l'institution, sur l'organisation du travail et sur les services à rendre aux utilisateurs.

Ceux et celles qui prépareront le programme des besoins de la GBQ devront être familiers avec les tendances en matière de bibliothèques, avoir une bonne connaissance du secteur, de l'expérience, une sensibilité à la fonctionnalité d'une bibliothèque et une excellente compréhension des besoins technologiques et techniques du projet. C'est leur travail qui fournira aux architectes toutes les informations, conditions et exigences nécessaires pour concevoir le futur bâtiment.

Il faudra compter environ trois mois pour réaliser le programme des besoins de la GBQ.

Le concours d'architecture

Le concours d'architecture est aujourd'hui un processus reconnu et de plus en plus utilisé lorsque vient le temps de choisir un architecte pour la réalisation d'un bâtiment public : il mousses la créativité, permet des débats sur le concept architectural et, dans plusieurs pays, on estime qu'il est un des principaux instruments du renouveau de la qualité architecturale. Les expériences menées au Québec ont d'ailleurs conduit à des résultats probants.

Le comité privilégie la tenue d'un concours d'architecture pour la GBQ. Il appartiendra au gouvernement de décider de l'envergure de ce concours.

Le processus, cependant, doit respecter des règles précises et être soigneusement planifié pour assurer la combinaison harmonieuse de l'aspect fonctionnel du bâtiment et des impératifs esthétiques et aussi pour permettre au projet de se réaliser dans le respect du budget prévu. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de bien articuler le concept et d'arrêter définitivement le programme des besoins avant de procéder au lancement du

concours d'architecture. L'expérience difficile qu'a vécue la France lors de la mise en œuvre de la Bibliothèque nationale de France doit nous inciter à la prudence.

Par ailleurs, lors de la composition du jury du concours d'architecture de la GBQ, il sera essentiel de s'assurer qu'y soient associés des bibliothécaires. Enfin, nous suggérons également que la sélection des candidats se fasse, comme à Vancouver, en demandant aux architectes retenus de préciser leur vision de la bibliothèque et en ménageant la possibilité de négocier avec le lauréat, afin de s'assurer, notamment, que le budget prévu soit bien respecté.

De l'appel de candidatures au choix de l'équipe lauréate, il faut compter de trois à cinq mois pour un concours d'architecture.

Le personnel

Nous estimons que le nombre d'employés nécessaires à la réalisation des différentes fonctions de la GBQ doit être de l'ordre de 350 effectifs à temps plein. Par ailleurs, comme il sera utile, voire nécessaire, de profiter de l'expertise des deux institutions qui participent à la création de la GBQ, on peut d'ores et déjà prévoir qu'une partie de cette expertise sera transférée à la nouvelle bibliothèque.

L'édifice Saint-Sulpice et celui de la Bibliothèque centrale de Montréal

À partir du moment où les collections actuellement détenues par la Bibliothèque nationale du Québec, au 1700 de la rue Saint-Denis, sont transférées à la GBQ, l'édifice Saint-Sulpice devient vacant. Cet édifice, qui appartient à la Société immobilière du Québec, est un monument classé, ce qui signifie que son extérieur ainsi que, à l'intérieur, sa salle de lecture, doivent obligatoirement conserver leur cachet historique reconnu en vertu de la Loi sur les biens culturels. L'édifice, donc, ne pourra pas subir de transformations majeures, ce qui limite les possibilités de lui trouver une nouvelle vocation.

Toutefois, le comité a pris connaissance de deux projets susceptibles à la fois de respecter les normes de son classement et de maintenir une vocation culturelle au bâtiment : l'un propose d'y regrouper plusieurs collections de livres anciens, ce qui

constitue une option intéressante mais comportant des coûts plus élevés que si ces collections étaient hébergées à la GBQ; l'autre consiste à y loger une «Maison du livre», un projet qui nous a été soumis par l'Association nationale des éditeurs de livres au nom de plusieurs groupes québécois œuvrant dans le domaine du livre, également intéressant mais qui exigerait d'être approfondi. Il nous paraît donc prématuré de privilégier l'un ou l'autre de ces projets, d'autant plus que d'autres pourraient survenir. Nous suggérons cependant qu'après avoir étudié plus en profondeur les différents scénarios possibles, le Conseil provisoire, en collaboration avec la Société immobilière du Québec, fasse une recommandation au gouvernement sur l'usage futur qui conviendrait le mieux à l'édifice Saint-Sulpice.

Par ailleurs, nous savons que le 1210, rue Sherbrooke Est, où loge actuellement la Bibliothèque centrale de Montréal et qui appartient à la Ville de Montréal, ne sera pas non plus abandonné puisque la Ville étudie différentes hypothèses qui permettront de renouveler son utilisation dans des conditions financières satisfaisantes.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le comité recommande :

1. que soit créée, par une loi de l'Assemblée nationale, la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ);
2. que la GBQ soit constituée en société autonome relevant du ministre de la Culture et des Communications et gérée par un conseil d'administration représentatif des instances participantes, du milieu des bibliothèques et du grand public;
3. que la GBQ, lieu convivial de référence et de prêt, ait pour mission de :
 - contribuer à l'épanouissement d'une société démocratique en offrant à tous, indistinctement, un accès à l'information, au savoir et au patrimoine documentaire;
 - valoriser la lecture et l'enrichissement des connaissances;
 - fournir une vitrine de choix à l'édition québécoise;
 - faciliter l'autoformation continue;
 - favoriser l'intégration sociale des différents groupes qui composent la communauté québécoise;
 - renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques;
 - stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle;
4. que la GBQ s'attache, dès sa création, à la concrétisation des grands mandats nationaux qui découlent de sa mission, afin de maximiser son impact sur le territoire du Québec;
5. que la GBQ soit une bibliothèque de diffusion destinée au grand public et dont l'accès sera facilité par la gratuité de ses services de base, par de longues heures d'ouverture et par un libre accès aux collections;
6. que la GBQ devienne le guichet unique permettant à ses clientèles d'accéder aux collections qu'elle regroupe, notamment celles que la Bibliothèque nationale du Québec diffuse auprès du public et celles de la Bibliothèque centrale de Montréal, collections qui pourront être repérées dans un catalogue unifié;
7. qu'un protocole d'entente intervienne entre la Bibliothèque nationale du Québec et la GBQ aux fins de :

- a) confier à la GBQ le fonds actuel et futur de la Bibliothèque nationale, constitué du deuxième exemplaire reçu par dépôt légal et destiné à être diffusé;
 - b) confier à la GBQ le mandat de mise en valeur et de diffusion de ce fonds;
 - c) préciser, en corollaire, les obligations de la GBQ à l'égard des clientèles de la Bibliothèque nationale du Québec;
 - d) prévoir les modalités de transfert de ressources humaines, financières et matérielles afférentes à la Bibliothèque nationale du Québec;
8. qu'un protocole d'entente intervienne entre la Ville de Montréal et la GBQ aux fins de :
- a) confier à la GBQ la possession de l'essentiel du fonds de la Bibliothèque centrale de Montréal;
 - b) confier à la GBQ le mandat de mise en valeur et de diffusion de ce fonds;
 - c) préciser, en corollaire, les obligations de la GBQ à l'égard de l'offre de services aux Montréalais, y compris le développement des collections;
 - d) prévoir les modalités de transfert de ressources humaines, financières et matérielles afférentes aux activités de la Bibliothèque centrale de Montréal;
9. que la GBQ soit dotée d'un budget annuel d'environ 25 millions de dollars pour lui permettre d'assumer la totalité de ses mandats, étant entendu qu'environ la moitié de ce budget de fonctionnement proviendra de programmes existants;
10. que la GBQ, logée dans un immeuble d'environ 30 000 mètres carrés, soit située au centre-ville de Montréal, dans un endroit facile d'accès, très bien desservi par les transports en commun;
11. que le gouvernement mandate, par décret, un conseil provisoire chargé, notamment :
- a) de proposer le contenu de la Loi;
 - b) d'élaborer, en concertation avec la Bibliothèque nationale du Québec, d'une part, et avec la Ville de Montréal, d'autre part, le contenu détaillé des protocoles d'entente à conclure avec la GBQ;

- c) de confectionner le programme des besoins auxquels devra répondre l'édifice qui abritera la GBQ;
- d) de suggérer le ou les meilleurs sites pour recevoir la GBQ;
- e) de préparer le concours d'architecture et de fixer l'échéancier d'exécution des travaux de construction.

ANNEXES

LE COMITÉ ET SON MANDAT

Composition du Comité

Président

Clément Richard, avocat et ex-ministre des Affaires culturelles

Membres

Odette Duplessis, Directrice générale des priorités gouvernementales et projets spéciaux, ministère de la Culture et des Communications

Louis Gendreau, Directeur des programmes d'enseignement et de recherche, ministère de l'Éducation

Jacques Panneton, Bibliothécaire en chef, Ville de Montréal

Philippe Sauvageau, Président et directeur général de la Bibliothèque nationale du Québec

Réjean Savard, Professeur agrégé de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Le mandat confié au Comité

Dans le but d'accroître l'impact et le rayonnement des grandes institutions vouées à la diffusion du savoir et en prenant en compte l'évolution des moyens modernes de conservation et de diffusion des connaissances, la ministre de la Culture et des Communications souhaite examiner la pertinence de développer le concept d'une Très Grande Bibliothèque (TGB) au Québec.

Objectifs généraux

La constitution d'une Très Grande Bibliothèque devra avant tout répondre aux besoins croissants de la société québécoise en matière :

- d'accessibilité des citoyens au savoir universel et à l'information;
- de promotion du goût de la lecture;
- de conservation et de diffusion du patrimoine documentaire québécois;
- de développement de l'expertise québécoise dans la nouvelle économie du savoir.

Mandat

Le comité devra proposer différentes hypothèses d'organisation s'articulant autour de la démarche suivante :

- déterminer les fonctions et les activités assumées par une TGB dans la perspective :
 - de couvrir tous les champs de la connaissance;
 - d'assurer une accessibilité à tous;
 - d'utiliser les technologies les plus modernes de transmission de données dans l'optique d'une diversification des modes de distribution des services;
 - de favoriser le développement de partenariats entre les bibliothèques universitaires, les institutions spécialisées et les bibliothèques publiques;
- identifier les liens fonctionnels et technologiques ainsi que les services à partager ou à assumer avec ou pour :
 - la Bibliothèque nationale du Québec;
 - la Bibliothèque centrale de Montréal et son réseau;
 - les bibliothèques universitaires et autres institutions spécialisées de diffusion du savoir (cinémathèque, musées, archives, etc.);
 - l'ensemble des bibliothèques publiques et scolaires du Québec;
 - les bibliothèques autres que québécoises;
- soumettre un cadre de gestion des fonctions de conservation et de diffusion;
- proposer une structure administrative adéquate et, le cas échéant, le statut qui serait le plus adapté à la mission et à la configuration de la TGB;
- évaluer les investissements requis;
- proposer un mode de financement du fonctionnement et des immobilisations et identifier d'éventuels partenaires pouvant y être associés.

Échéancier de travail

Constitution du Comité	20 décembre 1996
Rapport d'étape	mai 1997
Rapport final	23 juin 1997

Ministère de la Culture et des Communications
le 27 janvier 1997

**LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES
ET DES INSTITUTIONS VISITÉES**

Le comité a consulté :

Alex Informatique inc.

Lyne Barbeau, Chargée de projet

Marc R. Labrosse, Président

Association des bibliothèques publiques de l'Île de Montréal

Claire Côté, Bibliothèque de Pointe-Claire

Florian Dubois, Bibliothèque de Saint-Laurent

France Latreille-Huvelin, Bibliothèque de Saint-Léonard

Association des bibliothèques publiques du Québec

Jean Payeur, Président

Danielle Champagne-Boulais, Vice-présidente

Association pour l'avancement des sciences

et des techniques de la documentation

Louis Cabral, Directeur général

Benoît Ferland, Conseiller

France Vinet, Vice-présidente

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Gaston Bernier, Directeur

Centre de recherche informatique de Montréal

Hubert Manseau, Vice-président exécutif

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

Florian Dubois, Président

Régine Horinstein, Directrice générale

Denis Boyer, Administrateur

Musée des beaux-arts de Montréal

Pierre Théberge, Directeur général

Regroupement des Centres de services

aux bibliothèques publiques

Hélène Arseneau, Secrétaire

Université du Québec à Montréal

Jean-Pierre Côté, Directeur général, Direction des bibliothèques

Le comité a entendu :

Maison du livre et de la lecture (projet)

Antoine Del Busso, Président de l'Association nationale des éditeurs de livres

Louis Gauthier, Président de l'Union des écrivaines et écrivains québécois

Pierre Lampron, Président de la Société de développement des entreprises culturelles

Clément Richard a consulté :

André Garon, Directeur du Musée d'art contemporain, et le personnel de la bibliothèque du Musée

Louise Harel, Ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité

Paule Leduc, Rectrice de l'Université du Québec à Montréal

Serge Ménard, Ministre d'État à la Métropole

Diane Mittermeyer, Directrice de l'école de bibliothéconomie de l'université Mc Gill

Jean-Paul Vézina,

Président de la Société immobilière du Québec

Clément Richard et Louis Gendreau ont consulté ensemble :

Greta Chambers, Chancelière de l'Université Mc Gill

Clément Richard et Jacques Panneton ont consulté ensemble :

Mireille Gagné, Directrice du Centre de musique canadienne

Denis Lazure, Président de l'Office des personnes handicapées du Québec

Clément Richard et Réjean Savard ont consulté ensemble :

Vera Danyluk, Présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal

Clément Richard et Odette Duplessis ont consulté ensemble :

Nicole Brodeur, Sous-ministre adjointe du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

**Odette Duplessis et Jacques Panneton
ont consulté ensemble :**

Secrétariat de l'autoroute de l'information

Michel Rosciszewski, Chargé de mission aux technologies

Robert Thivierge, Sous-ministre associé

Société québécoise de développement de la main-d'œuvre

Bryant Mc Donough, Vice-président aux opérations régionales

Claude Desmarais, Directeur régional de Montréal

Institutions visitées

**Clément Richard et Odette Duplessis
ont visité ensemble, à Paris :**

La Bibliothèque nationale de France

La Bibliothèque publique d'information

**Clément Richard et Jacques Panneton
ont visité ensemble :**

La San Francisco Public Library

La Vancouver Public Library

Clément Richard et Réjean Savard ont visité ensemble :

La Bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal

La Bibliothèque de l'Université Mc Gill

La Bibliothèque de l'Université Concordia

La Bibliothèque de l'Université de Montréal

TABLEAU 10**COÛT MOYEN DE CONSTRUCTION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES NORD-AMÉRICAINES**

ANNÉES	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Pieds carrés	1 592 389	1 520 121	1 935 111	1 896 197	1 818 522	2 102 851
Mètres carrés	147 932	141 219	179 771	176 156	168 940	195 354
Coûts totaux de construction ⁽¹⁾ (\$)	141 533 166	140 406 221	219 458 744	216 253 991	206 793 192	274 997 091
Coût au pied carré						
\$ américains	89,00	92,00	113,50	114,00	114,00	131,00
\$ canadiens	124,53	128,73	158,81	159,51	159,51	183,30
Coût au mètre carré						
\$ américains	957,00	994,00	1 220,00	1 228	1 224	1 408
\$ canadiens	1 339,08	1 390,85	1 707,08	1 718,27	1 712,68	1 970,14
Coûts équipements (\$)	16 922 110	18 603 687	27 234 207	22 651 001	27 617 314	28 239 712
Coût au pied carré						
\$ américains	10,62	12,25	14,00	12,00	15,00	13,50
\$ canadiens	14,86	17,14	19,59	16,79	20,99	18,89
Coût au mètre carré						
\$ américains	114,00	132,00	152,00	129,00	163,00	145,00
\$ canadiens	159,50	184,70	212,69	180,50	228,07	202,89

1. Ce coût inclut les dépenses de construction, les honoraires, les aménagements et les ameublements fixes (comptoirs) et les dépenses diverses.

Taux de change utilisé le 5 juin 1997 : 1,399247 \$.

Source : *Library Journal*, 1990 à 1995.

TABLEAU 11

COÛTS DE RÉALISATION DE QUELQUES BIBLIOTHÈQUES NATIONALES ET DE BIBLIOTHÈQUES CENTRALES

BIBLIOTHÈQUE – SUPERFICIE CONSTRUITE	COÛT DE RÉALISATION Travaux + honoraires + équipements	COÛT UNITAIRE
Bibliothèque nationale de France Site de Tolbiac-Paris 290 000 mètres carrés	1 755 000 000 \$ CA	6 051 \$/m ²
Bibliothèque nationale de Londres British Library – St.Pancras 75 765 mètres carrés	669 000 000 \$ CA	8 824 \$/m ²
Bibliothèque centrale de San Francisco Californie 35 023 mètres carrés	188 325 000 \$ CA	5 367 \$/m ²
La Deutche Bibliothek à Francfort 77 000 mètres carrés	221 628 000 \$ CA	2 878 \$/m ²
La bibliothèque centrale de Chicago Illinois 70 300 mètres carrés	194 000 000 \$ CA	2 760 \$/m ²
La bibliothèque centrale de Vancouver Colombie-Britannique 32 300 mètres carrés	80 000 000 \$ CA	2 477 \$/m ²
La bibliothèque centrale de Denver Colorado 50 160 mètres carrés	104 625 000 \$ CA	2 086 \$/m ²
La bibliothèque Webster de Concordia Montréal 23 000 mètres carrés	45 000 000 \$ CA	1 956 \$/m ²

Source : Bibliothèque nationale du Québec

Achévé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie Le Renouveau
en juillet 1997.